

# COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES

## ANTÉCÉDENTS

Société industrielle française des Pétroles  
Constitution  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1<sup>er</sup> septembre 1900)

Suivant acte sous seings privé» reçu par M<sup>e</sup> Blanchet, notaire a Paris, le 29 avril 1890, il est formé une société anonyme régie par les lois des 24 juillet 1867 et 1<sup>er</sup> août 1893.

La société a pour objet : L'achat, la vente, l'importation, le raffinage des huiles minérales de pétrole et de ses dérivés ; la création du matériel et outillage nécessaires ainsi que le matériel de transport maritime, fluvial et terrestre; et, généralement, toutes autres opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'industrie et commerce ou pouvant en favoriser le développement sous quelque forme que ce soit.

La société prend le titre de : Société industrielle française des pétroles.

Le siège social est a Paris, 9, cité d'Hauteville.

La durée de la société est fixée à 30 années à partir du jour de sa constitution définitive.

Le capital social est fixé à 1.250.000 fr., divisé en 2.500 actions de 500 fr. chacune, entièrement souscrites et libérées du quart. Il est créé, en outre, 2.500 parts de fondateur attribuées : à concurrence de 2.000 au fondateur; à concurrence de 500 aux souscripteurs des 2.500 actions capital à raison d'une part de fondateur par cinq actions souscrites.

M. Félix Salmon, fondateur, fait apport à la société : des études préparatoires faites en vue de la constitution de ladite société et de son fonctionnement ; du bénéfice de ses relations avec les producteurs et les consommateurs ; de la propriété de diverses marques de fabrique, notamment de la marque « Columbia » pour barils, et des marques « Luxoil » et « Gallia » pour bidons, lesdites marques déposées au greffe du Tribunal de commerce de la Seine sous les n° 62484—64591 et 63268. Il est attribué au fondateur 2.000 parts de fondateur faisant partie des 2.500 parts ci-dessus créées.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé : 5 % pour la réserve légale ; la somme nécessaire pour servir un intérêt ou premier dividende de 5 % aux actionnaires ; 12 1/2 % au conseil d'administration ; 5 % pour la direction ; le surplus est partagé comme suit : 50 % aux actionnaires ; 50 % aux parts de fondateur.

Ont été nommés administrateurs : MM. Maurice Henry, demeurant à Anvers, 173, boulevard Léopold ; Pierre Verhaegen, demeurant à Meirelbeke par Gand ; Évariste Sudan, demeurant à Gand, 10, rue Royale ; Étienne Panassié, demeurant à Paris, 15,

Chaussée-d'Antin ; Julien Halphen <sup>1</sup>, demeurant à Paris, rue Saint-Marc, 17 ; A.-M. Blum, demeurant à Paris, 65, rue d'Anjou ; Georges Canton, demeurant à Paris, rue de Rome, 35 ; et Léon Orosdi<sup>2</sup>, demeurant à Paris, 6, rue Cimarosa. — *Petites Affiches*, 2 juin 1900.

---

## CONSTITUTION

Joseph Charles *Théodore* MANTE, président



(*Le Petit Parisien*, 30 juin 1916)

Né à Marseille vers 1853.

Fils naturel de Victor Régis, armateur, pionnier du commerce avec le Dahomey et de l'huile de palme.  
Marié en 1888 avec Marthe Burckardt († 1929). Pas d'enfant.

Chevalier de la Légion d'honneur en 1890  
comme chef de la maison Mante frères et Borelli de Régis aîné, de Marseille..  
Vice-président de l'Union coloniale (1893),  
Administrateur des Docks et entrepôts de Marseille (1893),  
président de la Cie de Navigation mixte (1894-1916),  
président de la Compagnie coloniale de Madagascar (avril 1896),  
[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Coloniale\\_de\\_Madagascar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Coloniale_de_Madagascar.pdf)  
administrateur de la Banque française de l'Afrique du Sud (1896),  
de la Compagnie générale d'électricité de Lourenço-Marques (1897), Mozambique,  
administrateur de la Société générale française de télégraphes (1898-1902),  
conseiller du commerce extérieur (*JORF*, 26 mai 1898),  
administrateur (1899), puis président(1909) des Sultanats du Haut-Oubangui,  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sultanats-Ht-Oubangui.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Sultanats-Ht-Oubangui.pdf)

---

<sup>1</sup> Julien Halphen (1837-1924) : négociant à Paris, administrateur de la Stéarinerie française de Saint-Denis, son représentant à la Stéarinerie de l'Est à Dijon (1891), administrateur-fondateur de la Compagnie française de Kong (Soudan français)(1894) et de la Compagnie française des mines de Bamble (Norvège) (1894), liquidateur (comme membre du conseil de surveillance) de la Banque Cahn & Cie (1900), administrateur de la Société industrielle française des pétroles (1900-1904), de la Cie française de la Galatith (1901-1904), de la Kokumbo (Ivory Coast) Cy, Ltd (1902), de la Cie industrielle des pétroles (1904-1924), administrateur de la Société du Haut-Ogoué (1916-1924)(dans plusieurs cas en équipe avec Maurice Terquem).

<sup>2</sup> Léon Orosdi (1855-1922) : des Éts Orosdi-Back.

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Orosdi-Leon.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Orosdi-Leon.pdf)

administrateur des Magasins généraux et entrepôts de Madagascar (jan. 1901),  
[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Magasins\\_generaux\\_Madagascar.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Magasins_generaux_Madagascar.pdf)  
de la Compagnie française de chemins de fer au Dahomey (juin 1901-1916),  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Chemins\\_fer\\_Dahomey.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Chemins_fer_Dahomey.pdf)  
de la Banque de l'Afrique occidentale (1901-1916),  
président de la Cie industrielle des pétroles (1904),  
président de la Société des charbons, coques et briquettes, Marseille (mai 1905),  
filiale du Rheinisch Westfalisches Kohlen Syndicat.  
administrateur des Mines d'or de Soavinarivo (oct. 1905-juillet 1912),  
[www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Mines\\_or\\_Soavinarivo.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Mines_or_Soavinarivo.pdf)  
officier de la Légion d'honneur comme président de la Mixte  
à l'occasion de l'Exposition coloniale de Marseille (*JORF*, 19 juillet 1908),  
administrateur de la Makanghia (1910),  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Makanghia.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Makanghia.pdf)  
de la Cie du Port de Rio-de-Janeiro (1910),  
de la Compagnie de Mozambique (c. 1912),  
de l'Entreprise maritime et commerciale.  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Entrep.\\_mme+commerciale.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Entrep._mme+commerciale.pdf)  
Condamné à 20.000 fr. d'amende et 10 ans de privation de ses droits civils et civiques pour commerce  
avec l'ennemi dans l'affaire de la Société des Charbons, coques et briquettes (nov. 1916).  
Relaxé en cassation (*JORF*, 26 décembre 1927).  
Administrateur de la Société marseillaise de sulfure de carbone.

---

Collectionneur de peintures.  
Offre aux armées le premier bloc opératoire de neuro-chirurgie (*Le Matin*, 29 novembre 1939).  
Décédé le 20 mars 1941 au château de Valmante à Marseille (avis de décès : *Le Jour*, 27 mars 1941).  
Avis de messe anniversaire : *Le Petit Parisien*, *Le Matin...*, 18 mars 1942).

### Compagnie industrielle des pétroles (Cote de la Bourse et de la banque, 14 juin 1904)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Blanchet, notaire à Paris, le 25 avril 1905, il a été formé une société anonyme sous la dénomination de Compagnie industrielle des pétroles. Elle a pour objet le commerce, l'importation et le raffinage des huiles minérales de pétrole et de leurs dérivés, ainsi que l'exploitation de toutes entreprises ayant trait aux terrains pétrolifères, au commerce, à l'industrie ou au transport des pétroles.

Le siège social est à Paris, 12, rue Blanche.

La durée de la société a été fixée à 30 années.

Le capital social est de 8 millions de francs divisé en 16 000 actions de 500 francs chacune, sur lesquelles 5.500 entièrement libérées ont été attribuées à la Société industrielle française des pétroles en représentation d'apports. Les 11.500 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé, en outre, 8.900 parts bénéficiaires qui ont été attribuées comme suit : 4.100 parts au fondateur, M. Théodore Mante ; 2.500 parts à la Société industrielle française des pétroles, et 2.300 parts aux souscripteurs des 11.500 actions de numéraire à raison d'une part bénéficiaire par 5 actions souscrites.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme nécessaire pour servir un intérêt de 5 % aux actionnaires. Sur le surplus, il sera attribué : 12 1/2 % au conseil d'administration et 10 % pour la direction. Le solde sera partagé comme suit : 50 % aux actionnaires ; 50 % aux parts bénéficiaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. Octave Borelli (Bey)<sup>3</sup>, demeurant à Paris, 32, avenue Henri-Martin ; Edmond Carré, demeurant à Rouen, 9, rue Thiers ; Franz Wolfgang Haller<sup>4</sup>, demeurant à Paris, 22, rue Taitbout ; Julien Halphen, 17, rue Saint-Marc ; Louis Mante<sup>5</sup>, demeurant à Marseille, 7, rue de l' Arsenal ; Théodore Mante, demeurant à Marseille, 7, rue de l' Arsenal ; Léon Orosdi, demeurant à Paris, 15, rue de Londres ; Marcel Ribière, 15, avenue du Trocadéro ; Rodolphe Schrœder, banquier à Hambourg ; Maurice Terquem<sup>6</sup>, demeurant à Paris, 6, rue d'Abbeville ; Demetrius Zafiropulo, demeurant à Marseille, 10, rue du Coq ; Georges Zarifi, demeurant à Marseille, 10, rue du Coq. — *Petites Affiches*, 29 mai 1905.

---

## NÉCROLOGIE

Octave Borelli

(*Le Journal des débats*, 27 juillet 1911)

Borelli-bey, avocat-conseil du ministère des finances d'Égypte, membre de l'Institut du Caire et de nombreuses sociétés savantes, chevalier de la Légion d'honneur, est mort à Paris à l'âge de soixante-dix ans.

---

1912. — La loi française interdisant à un armateur de posséder plus d'un navire dangereux, la Compagnie industrielle des pétroles créa successivement, en association avec la Cie de navigation mixte, trois compagnies possédant chacune un pétrolier : Pétroles-Transports, Naphte-Transports et Mazout-Transports.

---

## COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 25 janvier 1912)

L'exercice 1910-1911 s'est poursuivi pour la Compagnie industrielle des pétroles dans des conditions particulièrement difficiles ; la concurrence, notamment entre

---

<sup>3</sup> Octave Borelli (Borelly Bey)(Marseille, 1849-Paris, 1911) : frère de Georges Borelli (Cie nationale de navigation, Chemins de fer au Dahomey...). Chevalier de la Légion d'honneur comme jurisconsulte du gouvernement égyptien (1883). Avocat conseil des ministères des finances, de l'intérieur et du conseil des ministres en Égypte. Administrateur des Sucreries et de la raffinerie d'Égypte (retraite en 1900), de la Cie française de chemins de fer au Dahomey (1901), de la Compagnie coloniale du Dahomey (1902-1904).

<sup>4</sup> Wolfgang Haller : également administrateur de la Cie générale des caoutchoucs.

<sup>5</sup> Louis Mante (1857-1939) : fils de Victor Régis et Rose Mante. Frère cadet de Théodore. Marié avec Juliette Rostand, fille d'Eugène Rostand (Société marseillaise de crédit, Société immobilière marseillaise, Grands Travaux de Marseille, Docks et entrepôts de Marseille), sœur d'Edmond (dramaturge), Jean (biologiste) et Jeanne (Mme Pierre de Margerie). Enfants : Gérard (marié à Suzy Proust), Andrée (Mme Jean Rostand), Régine (Mme Jean de Valon), Odette. Associé de Mante frères et Borelli. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 23 décembre 1899) : installation de nombreux comptoirs à la Côte occidentale d'Afrique et à Madagascar. Services rendus pendant la campagne du Dahomey (1894-1896). Administrateur de la Navigation mixte, de la Cie française de chemins de fer au Dahomey (1901) et la Cie coloniale du Dahomey (1902-1904), de la Société des charbons, cokes et briquettes, des Rizeries de la Méditerranée (Éts Pellas frères)(1910)...

<sup>6</sup> Maurice Terquem (Dunkerque, 7 juin 1859-Paris, 30 mai 1915) : fils de Paul-Augustin Terquem, professeur d'hydrographie, et de Juliette Élise Terquem. Administrateur de la Cie française de Kong (1894) et de la Kokumbo (1903), commissaire des comptes (1904), puis administrateur (1911) de la Société du Haut-Ogooué (SHO) au conseil de laquelle son beau-père, M. Honoré, représentait l'actionnariat dunkerquois. Avis de décès : *Le Temps*, 2 juin 1915.

Son frère Edmond (Dunkerque, 1853-Paris, 1933) lui succède au conseil de la S.H.O. et devient administrateur (1916), puis président des Pétroles de Tliouanet, filiale de la C.I.P.

l'Amérique et la Galicie, ayant atteint des proportions telles que les prix de ventes de certains des principaux produits de la Compagnie s'étaient trouvés abaissés à des limites inconnues jusqu'ici, ne présentant plus aucune corrélation avec les prix de revient les plus rigoureusement calculés.

Toutefois, la position que la Compagnie industrielle des pétroles a su prendre sur les marchés d'approvisionnement, aussi bien que sur ceux de vente, et les progrès constants réalisés dans son exploitation, lui ont permis de remédier à cette situation. D'ailleurs, l'exagération même de la lutte entre concurrents semble avoir eu pour effet d'en abrégé cette fois la durée, et l'on prévoit que le retour à des conditions plus normales influera d'une façon satisfaisante sur l'exercice en cours.

Malgré ces circonstances défavorables, les résultats obtenus par la Compagnie industrielle des pétroles, pendant l'exercice 1910-1911, clos le 30 avril dernier, sont en légers progrès sur les précédents.

Il ressort, en effet, des comptes qui étaient soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 27 octobre 1911, que les bénéfices nets s'élèvent, ainsi que nous l'avons indiqué dans notre numéro du 13 octobre 1911, à 481.725 85, contre 463.150 fr. en 1909-1910, 223.190 40 en 1908-1909, 33.737 46 en 1907-1908, 67.036 73 en 1906-1907 et une perte de 561.228 57 en 1905-1906.

L'assemblée générale a décidé, comme l'année dernière, d'appliquer ce bénéfice net en amortissements sur divers comptes et immobilisations.

Dans son rapport, le conseil d'administration fait remarquer que le *Vega*, société roumaine de raffinage dans laquelle la Compagnie industrielle possède une participation, a distribué, comme précédemment, un dividende de 7 %.

Le rapport mentionne aussi que la Société Pétroles-Transports, autre participation, a cédé à la marine nationale son vapeur *Radioléine*, et qu'en remplacement de celui-ci, un vapeur citerne a été affrété, jusqu'au moment où un nouveau navire, construit par les soins de la même société, pourra être mis à la disposition de la Compagnie industrielle.

Comme précédemment, les stocks à l'inventaire ont subi une dépréciation correspondant à la baisse des cours aux pays d'origine et qui, à égalité de quantités et de qualités, se chiffre environ par 200.000 fr. par rapport aux évaluations au 30 avril 1910.

La comparaison des deux derniers bilans fait ressortir une augmentation de 966.322 45 des espèces en caisse, chez les banquiers et des effets à recevoir. La participation dans la Société Pétroles-Transports a été complétée par le versement de 25.000 fr. et atteint 250.000 fr.

À signaler une nouvelle participation de 30.794 45 dans la récente Société Allgemeine Gesellschaft für Chemische Industrie.

L'inventaire des marchandises en stock, des emballages et des fournitures a été évalué à 6.805.723 fr. 09, accusant un fléchissement de 749.018 fr. 29 dû principalement à la faiblesse des cours en fin d'exercice.

Le compte Terrains s'est allégé d'une somme de 198.780 fr., représentant le produit d'une vente faite à la Société de produits chimiques de Petit-Quévilly.

Au passif, les créanciers divers sont en moins-value de 892.192 fr. 61, tandis que les droits de douane et les effets à payer accusent une augmentation de 399.952 fr. 58.

Après avoir approuvé les comptes, l'assemblée générale a ratifié la nomination de M. Th. Zarifi, comme administrateur, en remplacement de M. G. Zarifi, décédé.

La hausse qui vient de se produire sur les actions de la Compagnie industrielle des pétroles, qui font un nouveau bond d'environ 30 francs en s'inscrivant à 715 fr., appelle l'attention sur cette importante entreprise de raffinage du pétrole.

L'affaire qui, depuis cinq ans, n'avait réparti aucun dividende à ses actionnaires, a pu, grâce à l'amélioration des résultats obtenus au cours de l'exercice clos le 30 avril 1912, distribuer un dividende de 25 fr. par action. On a fait également courir, en Bourse, le bruit d'une nouvelle amélioration du dividende qui serait porté aux environs de 40 fr. Ce n'est là, toutefois, qu'un bruit et il est probable que cette amélioration ne concernera que le prochain exercice.

La Compagnie industrielle des pétroles possède une puissante organisation industrielle ; elle exploite des usines de distillation et raffinage à Rouen, Frontignan et Cette et elle a des entrepôts à Sens, Antibes, La Pallice, Aubervilliers. Elle a créé des marques de pétrole telles que la « Motricine », la « Radioléine », « l'Huile Motrice », qui sont appréciées du public, et elle a pris d'importantes participations dans certaines affaires étrangères, plus particulièrement dans la société roumaine Vega qui lui fournit une grande partie du pétrole dont elle a besoin.

Malheureusement, en dépit du chiffre considérable de ses affaires (30 millions pour l'exercice 1911-12), les bénéfices réalisés par la société sont relativement très modestes (607.000 francs pour 1911-12). La lutte ardente qui se poursuit sur le marché du pétrole a contribué à faire fléchir les prix de vente ; d'un autre côté, le prix de revient s'est accru dans de notables proportions en raison de l'augmentation du prix des frets et de la hausse du charbon. C'est ce qui explique la modicité des résultats bénéficiaires, qu'un nouvel accroissement des prix de revient, même léger, pourrait faire évanouir.

L'exercice en cours se trouvera vraisemblablement favorisé par la bonne tenue des prix de vente en raison de l'entente qui est intervenue, depuis un an, entre les raffineurs. Le chiffre de 40 fr. mis en avant comme prochain dividende apparaît, dans ces conditions, comme vraisemblable pour l'exercice 1913-1914. Néanmoins, il convient de se montrer prudent en appréciant la valeur de ce titre qui exige un taux de capitalisation élevé.

---

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
Assemblée générale ordinaire du 24 octobre 1913  
(*Recueil des assemblées générales, 1913*)

Conseil d'administration : MM. Th. Mante, président ; Haller, J[ulien] Halphen, Louis Mante, [Léon] Orosdi, [Rodolphe] Schröder, Solmssen<sup>7</sup>, [Maurice] Terquem [adm. Kong, Kokumbo, comm. cptes SHO], Zafiropulo, Théodore Zarifi.

Commissaire : M. Pirel<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Dr Georg Solmssen, de Cologne : directeur de l'Union des banques Schaffhausen, administrateur de la Disconto Bank, de Berlin.

<sup>8</sup> Louis Pirel (Madrid, 1868-Paris, 1923) : marié en 1901 à Pauline Gigot, nièce d'un ancien préfet de police de Paris. Rédacteur au *Petit Journal* (1889-1898), avocat à la cour d'appel de Paris (1893-1898), secrétaire de direction des chemins de fer du PLM (1898-mai 1903).

Secrétaire du Syndicat d'exploitation des chemins de fer de ceinture de Paris à partir de 1900.

Parallèlement : commissaire aux comptes de la Société française de constructions mécaniques (Anciens Éts Cail) et commissaire ou administrateur de ses filiales (Habitations économiques de Denain, Hauts Fourneaux de Caen, Habitations économiques de Basse-Normandie).

Administrateur de la Cie générale de traction (1902-1912), de la Cie de distribution d'énergie électrique des Moulinaux (1911).

Commissaire aux comptes de la Cie française des métaux, des Automobiles Brasier, des assurances La Mélusine(1923), etc.

Administrateur de la Cie industrielle des pétroles (1916) et de sa filiale Mazout-Transports (1920).

Chevalier de la Légion d'honneur (1911).

Commissaire adjoint : M. Racine.  
Siège social : à Paris, 12, rue Blanche.

Immobilisations	
Raffineries de Rouen et Frontignan	4.911.329 16
Amortissements antérieurs	819.979 84
1912-1913	694.491 71
Entrepôts d'Aubervilliers, Sens, La Pallice	1.337.496 42
Amortissements antérieurs	300.065 70
1912-1913	264.120 00

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(Cote de la Bourse et de la banque, 25 octobre 1913)

Grâce aux stocks importants constitués, l'an dernier, en Roumanie, en raison de l'insécurité de la navigation dans la mer Noire, la Compagnie industrielle des pétroles a pu éviter l'accroissement important des prix de revient qui aurait pu déterminer la hausse de la matière première, en l'espèce le naphte. L'entreprise a donc pu bénéficier pleinement de l'augmentation de ses affaires et les comptes soumis hier, 24 octobre, à l'assemblée générale des actionnaires, accusent, après amortissement, un bénéfice net de 2.179.499 82 contre 607.775 68 pour l'exercice 1911-1912.

Le dividende a pu, dans ces conditions, être fixe à 40 fr. par action, contre 24 fr. en 1911-1912 et à 31 80 pour les parts auxquelles, l'an dernier, aucune répartition n'avait été faite.

Les bénéfices auxquels vient se joindre le reliquat de l'exercice précédent (52.386 90) ont reçu l'attribution suivante, comparativement à la répartition effectuée l'an dernier :

	1911-12	1912-13
Réserve légale	30 388 78	123 975 00
Dividende des actions	555 000 00	810 000 00
Dividende des parts	—	315.000 00
Conseil et direction	—	123 655 13
Réserve extraordinaire	—	800 000 00
Report à nouveau	52.386 90	29.256 59
	<u>607.775 68</u>	<u>2.531.886 72</u>

Le dividende des actions et des parts sera mis en paiement à partir du 15 novembre.

\*  
\* \* \*

La Compagnie industrielle des pétroles est de constitution relativement récente. Elle date de 1901. Son objet comporte le commerce et le raffinage des huiles minérales de

pétrole et de leurs dérivés. Ses usines sont situés à Rouen et à Frontignan-Cette ; elle a des entrepôts à Aubervilliers, Sens, La Pallice et Antibes ; ses principales marques sont la Radioléine, l'Huile Motrix et l'essence Motricine. Elle possède enfin une importante participation dans la raffinerie roumaine « Vega ».

Les premiers exercices ont coïncidé avec une période de crise de l'industrie pétrolière due à la concurrence ruineuse que se firent la Standard Oil et les raffineurs autrichiens, concurrence dont les conséquences se firent sentir jusqu'en France. Elle subit, d'autre part, les effets d'une hausse très sensible du taux des frets. L'entente intervenue entre les raffineurs ayant permis au marché de se stabiliser, la société bénéficie maintenant du large développement de son chiffre d'affaires et les résultats obtenus présentent un caractère très satisfaisant.

Dans ses considérations générales sur l'exercice 1912-1913, le rapport du conseil d'administration mentionne que la fermeté sur les marchés de production de pétrole, mentionnée déjà l'an dernier, s'est encore accentuée ; la hausse des prix de pétroles bruts et de ses dérivés s'est poursuivie d'une façon très sérieuse, en harmonie avec la diminution de la production de certaines contrées et la progression mondiale de la consommation.

Les frets maritimes se sont maintenus aux taux excessifs atteints durant ces dernières années. Les cours élevés des marchandises et des frets ont eu leur répercussion naturelle sur les prix pratiqués sur les marchés de consommation, dans une proportion moindre cependant en France qu'à l'étranger.

Grâce aux contrats conclus et aux stocks importants constitués, les prix de revient des matières premières sont ressortis à des conditions particulièrement favorables.

La participation dans la Société Pétroles-Transports a permis d'effectuer une grande partie des transports à des prix très inférieurs à ceux du marché des frets, et la Compagnie industrielle a ainsi réalisé un large bénéfice d'affrètements.

Les ventes en France se sont développées dans des conditions satisfaisantes; l'attention consacrée à la fabrication a eu pour résultat d'améliorer le rendement industriel, tout en mettant à la disposition de la clientèle des produits de qualité irréprochable.

Les hauts prix pratiqués à l'étranger et l'extension importante des ventes ont contribué également d'une façon notable aux résultats de l'exercice.

L'emploi des résidus de pétrole comme combustible s'est rapidement généralisé. La Compagnie a pu prendre une place intéressante sur ce nouveau marché.

En ce qui concerne les participations notons que la Vega, société roumaine de raffinage, a pu, grâce à la situation favorable des marchés étrangers, porter son dividende à 10 %, en augmentation de 2 % sur l'an dernier.

La Société Pétroles-Transports a distribué un intérêt de 6 %.

Le vapeur pétrolier *Radioléine*, de ladite société, ne pouvant assurer la totalité des transports de la Compagnie industrielle, cette dernière a contribué à la formation du capital de la Société Naphte-Transports, pour le compte de laquelle le bateau-citerne à moteurs Diesel *Motricine* est en voie de construction. Elle dispose ainsi d'un nouveau bateau pour ses transports.

L'expérimentation du procédé Edéléanu ayant donné des résultats satisfaisants, la Compagnie a acquis l'usine que la Société, propriétaire des brevets Edéléanu, avait construite à Rouen sur ses terrains. Elle exploite ainsi ce procédé dont elle compte retirer des avantages intéressants.

\*

\* \*

Les deux derniers bilans se comparent ainsi (au 30 avril) :



	1912	1913
ACTIF		
Caisse	144.822 76	80.274 75
Banquiers	675.795 18	563.598 62
Effets à recevoir	794.950 60	1.106 199 05
Débiteurs divers	1.498.382 23	1.517.538 52
Cautionnements et loyers d'avance	145.977 65	212.444 55
Part, et portefeuille	1.893.330 81	1.998.380 81
Marchandises générales	7.200.592 28	9.154.505 23
Marques Motricine, Radioléine, Huile Motrix	1 00	1 00
Immobilisations après amortissement	5.899.256 37	4.924.781 80
Frais de constitution de société	1 00	1 00
Frais d'émission et prime de remboursem. obligations nouvelles	353.640 00	342 920 00
	<u>18.606.799 88</u>	<u>19.900.645 33</u>
PASSIF		
Capital actions	10.500.000 00	10 500.000 00
Obligations anciennes	508.500 00	476.500 00
Obligations nouvelles	4.420 500 00	4.286.500 00
Créanciers divers	2 390.410 99	1.795 358 24
Titres amortis à remb. et coup, échus à payer	51.791 78	69 171 54
Quote-part de coupons sur oblig. anciennes	8.474 66	7.941 34
Quote-part de coupons sur oblig. nouvelles	73.672 05	71.438 80
Fonds de prévoyance (retraites ouvrières)	2 794 32	6.226 46
Fonds d'assurance	—	82 356 05
Réserve légale	17 877 40	48 266 18
Allocation au conseil d'admin. et au commis.	25 000 00	25 000 00
Bénéfice de l'exercice	607.775 68	2.179.499 82
Reliquat précédent	—	52.386 90
	<u>18.606.799 88</u>	<u>19.900.645 33</u>

Les Participations diverses figurent pour 1.998.380 81 contre 1.893.380 81, en augmentation de 105.000 fr. sur le chiffre précédent. Cette somme représente les versements qui ont été effectués au 30 avril 1913, à valoir sur la participation de 300.000 fr., prise dans le capital de la nouvelle Société Naphte-Transports.

Les Marchandises générales, à l'inventaire tant en France qu'en Roumanie, figurent au bilan pour 9.154.505 23 contre 7.200.592 28. L'augmentation de 1.953.912 95 est due tant à l'accroissement des quantités qu'aux modifications dans les proportions des qualités des produits composant les stocks. Les marchandises inventoriées ont été chiffrées avec la même rigueur que précédemment.

Les Immobilisations se sont augmentées pendant l'exercice de 380.248 69 par suite de l'achat de l'usine de raffinage par le procédé Edéléanu et de constructions et installations diverses faites dans les différentes usines et entrepôts.

Après amortissements, les immobilisations ressortent à 4.924.781 80 contre 5.899.256 37 l'an dernier.

La situation financière est satisfaisante. Non compris le portefeuille et les marchandises générales, représentant ensemble 11 millions, les disponibilités sont supérieures de 1.600.000 francs aux exigibilités.

Aucune discussion n'a suivi la lecture des rapports qui ont été approuvés à l'unanimité.

---

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 février 1915)

Les actionnaires de la Compagnie industrielle des pétroles, réunis le 5 courant en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1914, se soldant par un solde bénéficiaire de 2.456.428 63 contre 2 millions 479.499 82 précédemment. Après adjonction du report antérieur de 29.256 59, le solde disponible ressort à 2.885.685 22 contre 2.531.886 72.

Le dividende a été fixé à 45 fr. par action et à 42 50 par part, contre respectivement 40 fr. et 31 80 en 1912-1913. La réserve extraordinaire a été dotée de 600.000 fr. et 57.189 38 ont été reportés à nouveau. Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 courant.

Après approbation des comptes, l'assemblée a ratifié la nomination de M. G. Gravier <sup>9</sup>, comme administrateur.

---

NÉCROLOGIE  
Maurice Terquem  
(*Le Temps*, 2 juin 1915)

Nous apprenons le décès de M. Maurice Terquem, administrateur délégué de la Compagnie industrielle des pétroles, décédé à Paris. Le service aura lieu le jeudi 3 du courant, à midi, en l'église Saint-Vincent-de-Paul.

---

L'EMBOCHÉ MANTE ET L'ESPION ULMANN  

---

LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
par Léon Daudet  
(*L'Action française*, 23 août 1915)

.....

---

<sup>9</sup> Gustave Gravier (1851-1936) : administrateur délégué de la Navigation mixte (1898-1925).

Je vous apporte aujourd'hui la preuve que l'entente du Comptoir d'Escompte , d'Emil Ullmann<sup>10</sup> et de Théodore Mante <sup>11</sup> ne se limitait pas à la seule affaire du Syndicat Rhénan et des Cokes, Charbons et Briquettes. Les renseignements que je vais fournir achèveront d'édifier les patriotes sur le rôle criminel et conjoint de l'espion Ullmann et de l'agent de trahison Théodore Mante.

Au mois de décembre 1914, séquestre était mis sur les droits sociaux allemands dans la Compagnie industrielle des pétroles, sise rue Blanche, à Paris, et M. Faucon était nommé administrateur judiciaire.

Le conseil d'administration de la Compagnie industrielle des pétroles se composait de M. Théodore Mante, président, de MM. Haller, Halphen, Louis Mante, Orosdi, Schröder, Zarifi, Zafiropoulo, etc. D'après l'extrait des minutes du greffe du tribunal, de commerce qui m'est communiqué, la société, au moment de sa fondation, en mai 1904, était au capital de huit millions de francs, divisés en 16.000 actions de 500 francs chaque, dont 4.500 actions d'apport, et 11.500 actions à souscrire en numéraire.

Parmi les actionnaires principaux, on relevait les noms suivants :

Norddeutsche Bank, de Hambourg	800 actions
Heinrich Schinkel, banquier à Hambourg	200 actions
Gebruder Schröder et Cie , à Hambourg	600 actions
et d'autre part :	
Comptoir national d'Escompte de Paris	400 actions
Louis Mante, de Marseille	800 actions
Théodore Mante, Paris et Marseille	800 actions

Un petit reflet de considération rejaillissait sur la société, du fait de la participation d'Alfred Edwards, le gentleman noyeur bien connu, pour la bagatelle de 400 actions.

Emil Ullmann étant, depuis une douzaine d'années, le maître absolu du Comptoir d'Escompte, quand on lit, sur une semblable liste, Comptoir d'Escompte 400 actions, cela signifie : Emil Ullmann, 400 actions. Afin de maintenir cette affaire de pétroles, d'une sérieuse importance pour l'Allemagne dans l'éventualité de guerre, sous la tutelle de la Norddeutsche Bank, Emil Ullmann non seulement y allait de ses deux cent mille francs au nom du Comptoir d'Escompte, mais encore y faisait mettre, quatre cent mille francs sous le nom de Théodore Mante.

C'était exactement le même coup que dans l'affaire des Cokes, Charbons et Briquettes du Syndicat Rhénan, et sans doute le contrat secret qui liait Théodore Mante, homme de paille des Allemands, à Ullmann et à la Norddeutsche Bank était-il le même que celui, si magistralement analysé par le procureur général Delrieu, de l'affaire des Cokes, Charbons et Briquettes. Vous voyez ainsi que ni Ullmann, ni Théodore Mante n'en étaient à leur coup d'essai et que c'était au moins depuis 1904, une habitude chez ces deux messieurs de travailler de connivence au programme industriel et militaire du « Deutschland über alles ».

Mais ce n'est pas tout. Dans l'été de 1905, le gouvernement allemand, trouvant sans doute que la participation de l'Allemagne n'était pas encore suffisante dans la Compagnie industrielle des pétroles, faisait décider une augmentation du capital social par Emil Ullmann à l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 1905. Cette fois, la Norddeutsche Bank y allait de 4.000 actions nouvelles, soit deux millions de -francs. Cette somme lui assurait la prépondérance. Je fais remarquer ici que cette même année 1905, celle de l'alerte de Tanger, de l'humiliation sans précédent, de l'ingérence de Guillaume II par Ullmann [débarquement de M. Delcassé] dans la politique intérieure de la France, que cette année 1905, dis-je, était considérée comme un tournant décisif par le gouvernement allemand. Si la France se rebiffait, il était bon d'avoir des prises sérieuses, en France même, dans l'industrie utile à la guerre. C'est ce qui vous explique l'augmentation du capital social de la Compagnie industrielle des pétroles, au bénéfice de la Norddeutsche Bank.

Il résulte de ce qui précède que M. Théodore Mante, homme de paille de l'Allemagne et complice de l'Allemand Ullmann, a toujours su parfaitement ce qu'il-faisait. On ne convie pas, lors des anniversaires allemands, des employés allemands d'une affaire prétendue « française » à acclamer l'Allemagne plus grande, quand on n'est pas un traître à son pays. Ullmann, agent de Guillaume II, passait de l'argent, beaucoup d'argent à Théodore Mante, pour que Théodore Mante, dans les sociétés allemandes de France, servit de prête-nom et de paravent aux Allemands. En revanche, Théodore Mante mettait au service de l'Allemagne plus grande son activité et ses ruses criminelles.

Si une semblable conduite, ainsi poursuivie pendant dix ans, ne mérite pas les rigueurs du conseil de guerre, alors, je me demande ce qui les mériterai Je connais, pour ma part, peu d'actes aussi ignobles que celui du Judas marseillais.

Messieurs les collègues de l'Allemand Ullmann au conseil d'administration du Comptoir national d'escompte de Paris, que pensez-vous de cette nouvelle affaire ? Direz-vous encore qu'elle est une accusation sans fondements ?

Pierre LEFÈVRE VACQUERIE  
administrateur, puis vice-président

Né en 1863.  
Fils d'Ernest Lefevre (1833-1889),  
fondateur du *Rappel* (1869)  
avec son oncle Auguste Vacquerie  
(écrivain, ami de Victor Hugo et frère de Charles Vacquerie, l'époux de Léopoldine Hugo)  
et les fils de Victor Hugo.  
Député de la Seine (1881-1889), vice-président de l'assemblée nationale.

Marié à une Dlle Minghetti, nièce d'un homme d'État italien.  
Dont : Sylvie (1901-1909), Jean, Marguerite (Mme André Gaveau)

Directeur du *Rappel* et du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, puis (1908) du *Financial News*.

Successeur de Maurice Terquem au conseil de la Cie industrielle des pétroles (29 octobre 1915). Le représentant de cette affaire à la  
Société algérienne des pétroles de Tliouanet (1916),  
des Vaporiseurs C. I. P. Brevet Empis (mai 1919),  
de la Sinclair, Compagnie franco-américaine de combustibles liquides (décembre 1919),  
de Mazout-Transports (juin 1920),  
de la Société de naphte Limanowa (août 1920),  
de la Cie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord (mars 1922),  
de la Cie industrielle des pétroles au Maroc (mars 1922),  
du Groupement français des sinistrés de l'industrie du pétrole en Roumanie (janvier 1923)  
de la Cie française des pétroles (avril 1924),  
Administrateur du journal *L'Avenir* (avril 1919),  
Avis de décès à Paris : *Excelsior*, etc., 15 mars 1933.

Compagnie industrielle des pétroles  
(Cote de la Bourse et de la banque, 19 novembre 1915)

Bien qu'inférieurs à ceux de l'exercice précédent, les résultats enregistrés par la Compagnie industrielle des pétroles en 1914-1915 peuvent être considérés comme satisfaisants si l'on tient compte de la dépréciation qu'ont dû subir quelques éléments de son actif en raison des événements.

Les bénéfices nets, après défalcation de toutes charges et amortissements mobiliers et immobiliers, ressortent pour l'exercice clos le 30 avril 1915 à 1.581.597 83 contre 2.546.428 23. Accru du reliquat antérieur, le solde disponible s'élève à 1.638.697 21 contre 2.885.685 fr. l'an passé.

Sur la proposition du conseil, les actionnaires, réunis en assemblée générale le 29 octobre, ont décidé de répartir le solde comme suit (nous mettons en regard la répartition de l'exercice antérieur) :

	1913-14	1914-15
Réserve légale	127.321	79.075
5 % au capital	525.000	525.600

Tantièmes au conseil	236.763	122.179
À la direction	189.411	97.743
Réserve extraordinaire	680 000	100.000
Aux parts et aux actions	840.000	630.000
Report à nouveau	57.189	84.700
	<u>2.575 684</u>	<u>1.638.697</u>

il revient, d'après cette répartition, un dividende de 40 fr. par action et 31 80 par part de fondateur. L'année dernière, les dividendes ont été fixés à 45 fr. par action et 42 50 par part.

La réserve extraordinaire se trouve portée à 1.500.000 fr.

Le rapport du conseil présenté à l'assemblée indique que, malgré la perturbation que la guerre a causée dans les opérations, les affaires ont été actives et la Compagnie a réussi, jusqu'à présent, à satisfaire à toutes les demandes des diverses administrations qu'elle fournit et de sa clientèle.

Les transports de la Roumanie en France ne pouvant plus être effectués, depuis le commencement des hostilités, la Compagnie tire tous ses approvisionnements d'essence et de pétrole des États-Unis d'Amérique.

Elle a eu à supporter la crise résultant de la hausse des prix des produits d'origine et du change ainsi que de la surélévation des prix des frets qui atteignent actuellement, pour les essences, le taux exorbitant de 142 shillings 1/2, soit 198 fr. la tonne. Ces charges ont été atténuées en partie par les avantages résultant d'anciens contrats d'affrètement, malheureusement insuffisants pour répondre aux besoins.

Parmi les navires que la Compagnie a dû affréter, le rapport mentionne que le *Gulflight*, qui lui apportait un chargement de 6.500 tonnes d'essence d'Amérique, fut torpillé dans la Manche par un sous-marin allemand. Cette agression causa, malheureusement, la mort du commandant et de plusieurs marins, mais n'entraîna pas la perte du navire qui, après des réparations provisoires, pût atteindre le port de Rouen avec les trois quarts de son chargement.

Dans le but de créer un établissement pour le dépôt et la vente des produits en Algérie, la Compagnie a acquis avant la guerre, à Arzew, un terrain et des constructions. Les événements ne lui permettent pas de procéder, en ce moment, aux installations et aménagements nécessaires.

La Compagnie a pris aussi une participation dans l'Algeria Consolidated Oil Estates Limited, société anglaise d'études et de recherches de gisements de pétrole en Algérie. Les résultats obtenus jusqu'ici, malgré les aléas que comportent de pareilles recherches semblent particulièrement intéressants.

Quant au bilan, on remarque tout d'abord, à l'actif, une différence relativement faible des disponibilités qui passent de 4.566.790 fr. à 4 671 123 fr. Mais en examinant la position des disponibilités, on constate que les effets à recevoir qui, l'an passé, dépassaient 2.000.000, n'atteignent pas 48.000 fr., cependant que la différence est venue grossir le chiffre des espèces en caisse et celui des fonds en banque.

Une participation nouvelle de la Compagnie dans la société anglaise dont il est question plus haut aurait pu augmenter le chiffre inscrit au regard de la rubrique « Participations et Portefeuille ». Néanmoins, ce chiffre à 2 millions 127.089 36 fait ressortir une légère diminution qui provient de la différence d'évaluation de certains éléments du portefeuille, lesquels, en raison des circonstances actuelles, n'ont été repris à l'inventaire que pour une somme inférieure à leur valeur d'origine.

Au passif, on aperçoit que les Créanciers divers s'inscrivent pour 1.724 496 francs, contre 426.539 fr. La différence provient principalement de l'importance des

emballages vides dont la clientèle, et particulièrement l'administration de la Guerre, se trouvait créditée au moment de la clôture de l'inventaire.

L'assemblée a approuvé comptes et rapports et réélu membres du conseil d'administration, pour une période de six années, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1915, MM. Julien Halphen, Pierre Lefèvre-Vacquerie, Louis Mante, Théodore Mante, Léon Orosdi, Demetrius Zafiropulo, Théodore Zarifi.

---

#### DU BOCHE ULLMANN À L'EMBOCHÉ MANTE

par Léon Daudet

(*L'Action française*, 3 décembre 1915)

Depuis un an que je mène ici une campagne de salut national dont la nécessité apparait de plus en plus pressante à mesure que la guerre se prolonge, j'ai obtenu certains résultats.

.....

4° Le Judas marseillais Théodore Mante, convaincu par un jugement de la Cour d'Aix d'avoir mis son influence au service de l'ennemi et véhémentement soupçonné d'avoir ravitaillé l'ennemi en pleine guerre, a vu le Parquet de Marseille dessaisi de son dossier par la Chancellerie. C'est désormais la justice militaire qui s'occupera du cas de ce scélérat. Je note ce fait scandaleux que Théodore Mante est encore administrateur de la plupart de ses affaires marseillaises et coloniales et qu'il est demeuré président du conseil d'administration de la plus que suspecte Compagnie industrielle des pétroles, affaire boche entre toutes, sur laquelle j'ai apporté à maintes reprises toutes les précisions désirables et au sujet de laquelle je n'ai reçu aucune, mais aucune espèce de protestation ni de dénégation. C'est ainsi que M. Pierre Lefèvre Vacquerie, qui m'a écrit à deux reprises au sujet de la vente du *Journal* et de M. Théodore Mante, ne m'a encore adressé aucune rectification au sujet de mes allégations documentées quant à cette Compagnie industrielle des pétroles dont il a été récemment nommé administrateur en compagnie de messieurs Julien Halphen, Louis et Théodore Mante, Léon Orosdi, Théodore Zarifi et Démétrius Zafiropulo.

---

#### LA COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES

ET M. PIERRE LEFÈVRE VACQUERIE

par Léon Daudet

(*L'Action française*, 21 décembre 1915)

M. Pierre Lefèvre Vacquerie, « l'ami » du Henri Letellier, du « Circuit de Berlin » et autres lieux, ne veut décidément pas me répondre au sujet de cette entreprise gréco-boche, dite Compagnie industrielle des pétroles, dont l'agent des Allemands, Théodore Mante, l'ignoble Judas marseillais, est président, et dont il vient lui-même d'être nommé administrateur. La raison de ce silence, venant après ses deux lettres antérieures, est très simple. Les précisions que j'ai données sur cette Compagnie industrielle des pétroles, qui est, d'ailleurs, sous séquestre quant aux intérêts allemands, sont officielles et irréfutables.. Seulement, je demande alors à M. Pierre Lefèvre Vacquerie comment il peut toucher les jetons de présence d'une entreprise tellement suspecte qu'il renonce à la défendre... cela alors que les Allemands sont à 80 kilomètres de Paris ?

---

L'EMBOCHÉ THÉODORE MANTE  
ET SES SAUVETEURS  
(*L'Action française*, 18 janvier 1916)

.....  
Un seul fait montrera l'importance des soutiens de Théodore Mante : Aucune des sociétés nombreuses où il est administrateur ne l'a encore éliminé, après ce réquisitoire et ces attendus ! Bien mieux, le 29 octobre dernier, la Compagnie industrielle des pétroles procédait, sous sa présidence, à son assemblée générale ordinaire et nommait administrateur, en remplacement de M. [Maurice] Terquem, M. Pierre Lefèvre-Vacquerie, ami personnel de Théodore Mante ! Or, cette Compagnie industrielle des pétroles était une entreprise gréco-allemande d'avant guerre, ainsi que je l'ai démontré dans un article du 23 août 1915, au sujet duquel je n'ai jamais reçu la moindre rectification. Or, cette Compagnie industrielle des pétroles, sise rue Blanche, à Paris, a été mise sous séquestre quant aux intérêts allemands (administrateur judiciaire M. Faucon). Or, cette Compagnie industrielle des pétroles, lancée par l'espion allemand Emil Ullmann, était en réalité dans les mains de la Norddeutsche Bank de Hambourg, de Heinrich Schinkel et des frères Schröder et Cie, banquiers à Hambourg. Demandez-vous quel était l'intérêt de ces Allemands à subventionner cette affaire de pétroles en France en 1913 et 1914 ?  
.....  
\_\_\_\_\_

LA ROCHELLE  
Explosion de l'usine de mélinité de la Société pour l'industrie chimique en France  
(Vandier et Despret<sup>12</sup>)

La catastrophe de La Pallice  
(*L'Écho rochelais*, 10 mai 1916)

Liste des morts

Les usines endommagées. — Il nous est permis aujourd'hui d'indiquer les « six grandes usines de La Pallice » qui ont été « détruites plus ou moins par la violence de l'explosion ». Ce sont : ... la Compagnie industrielle des pétroles (le directeur de l'agence de Bordeaux, M. Alphonse Archer, présent à La Pallice ; le directeur de l'usine, M. G. Joffrin, et six employés, MM. Guérin, Roclawski, Besson, Boulerne, Sébastien, Large, ont été tués).

Toutes mesures sont prises pour réparer au plus tôt ces établissements industriels.

\_\_\_\_\_

1916 (août) : CRÉATION DE LA  
SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES PÉTROLES DE TLIOUANET  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Petroles\\_de\\_Tliouanet.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Petroles_de_Tliouanet.pdf)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<sup>12</sup> Georges Despret (1862-1957) : patron des Verreries de Jeumont et Recquignies, puis Bousois. Pendant la Première Guerre mondiale, il monte plusieurs affaires avec Jacques Vandier. En 1930, il prend la présidence de la Banque transatlantique. Voir encadré :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Bq\\_transatlantique-1.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Bq_transatlantique-1.pdf)



LE PORTEFEUILLE FRANÇAIS ET LA GUERRE  
(Petites études financières)  
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(Cote de la Bourse et de la banque, 5 octobre 1916)

La Compagnie industrielle des pétroles a été fondée en 1904 pour reprendre la suite de l'ancienne Société industrielle française des pétroles entrée en liquidation. La Compagnie a pour objet l'achat, la vente, l'importation et la raffinerie des huiles minérales de pétrole et de ses dérivés en France, dans les colonies françaises et à l'étranger et toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rattachant à ce genre d'industrie. En réalité, la Compagnie industrielle des pétroles s'occupe surtout du raffinage du pétrole et de la vente des sous-produits ainsi obtenus.

Raffiner le pétrole, c'est en extraire tous les produits utilisables et en éliminer les impuretés. On extrait ainsi du pétrole brut l'éther de pétrole, la gazoline dénommée aussi essence minérale, la benzine, le pétrole lampant pour l'éclairage, les oléo-naphtes (huiles lourdes de graissage), la paraffine, la vaseline. Tous ces produits, obtenus par voie de condensation à des températures différentes, doivent ensuite être épurés par une série d'opérations physiques et chimiques.

Il s'agit donc d'une industrie qui exige des installations complexes et coûteuses à établir, ce qui charge les prix de revient. Par conséquent, il y a nécessité de pratiquer de larges amortissements ; les affaires de cette catégorie doivent donc consacrer chaque année d'importantes sommes dans ce but et dans celui d'apporter des améliorations et perfectionnements à l'outillage employé.

Le capital de la société était à l'origine de 8 millions de francs, représenté par 16 000 actions de 500 fr., dont 4.500 remises à la Société française industrielle des pétroles en représentation d'une partie de ses apports. En 1905, il fut procédé à une émission de 5.000 actions nouvelles et le capital fut élevé à 10.500.000 fr., chiffre actuel, représenté par 21.000 actions de 500 fr. Il existe, en outre, 9.000 parts bénéficiaires.

En raison de l'importance des immobilisations pour la raison précédemment indiquée, le fonds de roulement se trouva à l'étroit et la Compagnie fut obligée de recourir à l'émission d'obligations. Au dernier bilan, il existait pour 4 millions de ces obligations en circulation, plus 400.000 fr. d'obligations provenant de l'ancienne affaire.

L'actif industriel de la société se compose d'usines de distillation et de raffinage, situées à Rouen, Frontignan et Cette. Elle possède également quatre entrepôts et établissements de distribution à Aubervilliers, Sens, La Pallice, Antibes. Divers autres dépôts en province constituent son organisation. Elle a installé à Sens une fonderie d'étain.

La Compagnie possède également tout le matériel accessoire nécessaire à son exploitation : wagons spéciaux, remorqueurs, etc. Elle a créé des marques de pétrole très connues, telles que la *Radioline*, pétrole de luxe ; la *Motricine*, pour automobiles ; l'huile *Molrix*, etc.

Pour améliorer sa situation industrielle et commerciale, la Société industrielle des pétroles a pris des participations et des intérêts dans plusieurs affaires de pétrole et de transport. La plus importante de ces participations est celle qu'elle possède dans la société roumaine Vega ; elle détient près de 40 % des actions de cette affaire en portefeuille. La Vega s'occupe du raffinage du pétrole et du transport de l'huile ; elle a pu distribuer des dividendes intéressants.

On conçoit que, dans ces conditions, les résultats de l'affaire dépendent étroitement des prix du pétrole brut que la société se procure en Amérique et en Roumanie. Aussi les bénéfices ont-ils été extrêmement irréguliers. Dès le premier exercice, la compagnie a pu distribuer un dividende de 5 %, mais le deuxième exercice s'est soldé par une

perte de 561.000 fr. qui n'a pu être amortie que trois années plus tard. Il est d'ailleurs difficile d'apprécier les résultats de l'entreprise, car les rapports du conseil d'administration ne donnent que peu de renseignements. On remarque toutefois que les bénéfices de la société sont, en général, excessivement modestes eu égard à son capital. On s'en rendra compte par le relevé suivant (au 30 avril) :

	Bénéfices	Divid. totaux	Divid. act.	Divid. part
1906	- 561 228	—	—	
1907	67.036	—	—	
1908	33.737	—	—	
1909	223.196	—	—	
1910	463.450	—	—	
1911	481 725	—	—	
1912	607 795	525 000	24	18 75
1913	2 479.499	1.155.000	40	31 80
1914	2.546 428	1 365.000	45	42 40
1915	1.545 937	1.155.000	40	31 80

Le relèvement des prix du pétrole est la cause de la grande amélioration des résultats que l'on constate depuis trois ans.

En ce qui concerne l'exercice en cours, les transports de la Roumanie en France ne pouvant plus être effectués, depuis le commencement des hostilités, la Compagnie tire tous ses approvisionnements d'essence et de pétrole des États-Unis.

Elle a eu, bien entendu, à supporter la crise résultant de la hausse des prix des produits d'origine et du change ainsi que de la surélévation extraordinaire des prix des frets. Ces charges ont été atténuées en partie par les avantages résultant d'anciens contrats d'affrètement qui sont, toutefois, insuffisants pour les besoins des administrations et de la clientèle.

Actuellement, il n'est pas douteux que la société bénéficie des conditions exceptionnelles du marché du pétrole, tant au point de vue des prix que de la consommation. Aussi, les bruits mis en circulation relativement à une augmentation sensible du dividende sont-ils tout à fait vraisemblables.

Mais il ne faut pas perdre de vue que ces dividendes ont un caractère quelque peu exceptionnel. Ils sont, en somme, liés au maintien des hauts cours du pétrole et de la consommation présente.

C'est pourquoi les actions et parts de la Compagnie industrielle des pétroles doivent être capitalisées à un taux élevé. Au cours actuel de 820 fr. environ, l'action n'offre sur la base du dernier dividende réparti, 40 fr., qu'un rendement net inférieur à 5 % et la part cotée 745 fr. se capitalise à moins de 4 %. Il est vrai que ces cours escomptent l'élévation des dividendes : on a mis en avant le chiffre de 50 fr. sur l'action. En ce qui concerne les parts, ces dernières, au nombre de 9.900, ont droit à 50 % des bénéfices après que les actions ont touché un premier dividende représentant l'intérêt du capital à 5 % et que la direction et le conseil ont reçu des tantièmes représentant 22 1/2 % du surplus des bénéfices. La progression des répartitions dès que les bénéfices dépassent 2 1/2 millions, devient donc très rapide pour les parts.

Néanmoins, même sur la base des dividendes présumés, les cours actuels nous semblent suffisants en raison de l'instabilité des répartitions et de la probabilité d'un fléchissement des prix du naphte après la guerre.

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*L'Économiste parlementaire*, 16 novembre 1916)

L'assemblée générale ordinaire de cette société s'est tenue le 25 octobre 1916. Pendant l'exercice clos le 30 avril 1916, cette société a pu développer ses affaires parallèlement à l'augmentation des besoins, réalisant un chiffre brut de ventes très supérieur à celui de l'année dernière ; elle a continué à prêter à la Défense nationale son concours avec tout l'ensemble de ses moyens et de son activité.

La société a, en outre, tiré de précieux avantages de la libre disposition de ses navires pétroliers « Radioléine » et « Motricine », grâce auxquels elle n'a pas été trop touchée par la hausse des frets. Par suite de l'accroissement du chiffre d'affaires joint aux grands avantages procurés par d'anciens contrats d'affrètement, le bénéfice net ressort à 2 millions 699.386 fr. 75 contre 1.638.697 fr. 21 en 1914-15, permettant de fixer le dividende à 50 francs par action contre 40 francs précédemment et à 53 francs par part contre 31 fr. 40.

Pour permettre aux actionnaires de participer à l'emprunt de la Défense nationale, ce dividende a été mis en paiement dès le 26 octobre, à raison de : 48 fr. net par action nominative ; 45 fr. 95 par action au porteur contre remise du coupon n° 6 ; 50 fr. 88 par part bénéficiaire nominative ; 49 fr. 13 par part au porteur contre remise du coupon n° 4, au Comptoir national d'escompte.

Une somme de 552.888 fr. 01 a été reportée à nouveau.

Le rapport du conseil d'administration signale, en outre, que l'exercice en cours se présente dans des conditions très favorables.

Les actionnaires ont approuvé à l'unanimité les diverses résolutions et ont ratifié la nomination de M. Louis Pirel, comme administrateur.

---

Les Pétroles d'Algérie  
Un trésor à garder. Un emboché à exclure  
(*Le Sémaphore algérien*, 27 janvier 1917)

[...] Bien avant les hostilités, ce T[héodore] Mante était un emboché. Sa principale création était une certaine Société industrielle des pétroles, présidée par lui jusqu'au jour de sa condamnation. Dans cette société, il y avait des « droits sociaux allemands » qui ont été mis sous séquestre par ordonnance du Tribunal de la Seine en date du 16 décembre 1914 ; il y avait comme administrateur un certain Schroeder, boche de Hambourg.

Exclu ignominieusement de la plupart des sociétés qui l'avaient admis, Th. Mante n'en persiste pas moins à vouloir « travailler ».

Malgré sa démission publiée, il n'en est pas moins toujours le gros manitou de la Compagnie industrielle des pétroles, société convaincue d'embochage.

Or, la Société algérienne des pétroles de Tliouanet est catégoriquement une filiale de cette société embochée. Même siège social au 12, de la rue Blanche. Deux des administrateurs de la dite compagnie algérienne, MM. Teiquem [*sic* : Edmond Terquem] et D[emetrius] Zafiropulo, sont administrateurs de la Compagnie industrielle des pétroles, et l'ont été avec Th. Mante et le Hambourgeois Schroeder. [...]

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*La Vérité*, novembre 1917)

L'assemblée générale, présidée par M. Orosdi, a approuvé les comptes et voté un dividende de 60 francs par action et de 74 fr. 20 par part contre 50 et 33 francs l'an dernier. Le rapport du conseil constate les résultats particulièrement satisfaisants du dernier exercice ; le chiffre d'affaires a considérablement augmenté et la société se voit amenée à remanier et à agrandir certains de ses établissements et à augmenter son matériel de transports. L'un des deux bateaux-citernes qui approvisionnent la société a été torpillé en juillet, mais il est en cours de réparation.

---

INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 novembre 1917)

Par suite de la progression normale de la consommation des carburants, et aussi sous l'influence des événements actuels, le chiffre des affaires de la Compagnie industrielle des pétroles, durant l'exercice 1916 1917, a considérablement progressé. La Société a répondu activement aux besoins de la Défense nationale ainsi qu'à ceux des industries de guerre utilisant les produits de pétrole.

La difficulté de se procurer du fret n'a fait qu'augmenter, entraînant une très forte hausse dans les prix des transports maritimes. L'affrètement des deux bateaux-citernes, *Radioléine* — perdu d'ailleurs par torpillage depuis la clôture de l'exercice — et *Motricine* qui appartiennent aux Sociétés Naphte-Transports et Pétroles-Transports, auxquelles la Compagnie est largement intéressée, a cependant facilité l'importation des approvisionnements nécessaires.

L'exercice 1916-17, dont il a été rendu compte à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 octobre, s'est soldé par un bénéfice net de 4.440.496 fr. 41 contre 2.614.687 fr. 22 pour 1915-16. Après adjonction des reports antérieurs respectifs, les soldes disponibles de ces deux exercices ont reçu l'affectation suivante :

	1915-16	1916-17
Réserve légale	130.731 36	222 024 82
5 % au capital	525.000 00	525.000 00
Prov. pour la partic. de l'État aux bénéf. suppl.	—	1 058 726 00
Tantièmes conseil	241.869 10	329.343 20
Tantièmes direction	195 895 28	263.474 55
Réserve extraordinaire	—	500 000 00
Actions	525.000 00	735 000 00
Parts bénéficiaires	525.000 00	735.000 00
Report à nouveau	.552.888 01	499.590 80
	<u>2 699.386 75</u>	<u>4 868.159 37</u>

L'importante augmentation des bénéfices a justifié l'élévation des répartitions, qui ont été portées de 50 fr. brut par action et de 60 fr. brut par part pour 1915-16, à 60 fr. brut par action et à 70 20 par part pour 1916-17. Il a été, en outre, attribué 1.558.726 fr. aux comptes prévisionnels.

De graves déboires ont, durant l'exercice, atteint la Compagnie dans les intérêts qu'elle possède en Roumanie [Vega]. En octobre 1916, l'armée roumaine devait reculer, il fallut détruire tous les établissements pétrolifères, puits, réservoirs et raffineries afin d'éviter qu'ils ne tombent entre les mains ennemies. Les pertes subies de ce chef par la Société sont particulièrement lourdes, et on a dû, dans le bilan, procéder à une forte diminution des sommes pour lesquelles les intérêts en Roumanie étaient portés dans les livres. Dans l'espoir d'un règlement éventuel, la Compagnie a remis au ministère des Affaires étrangères la nomenclature de ses biens se trouvant en pays ennemis ou envahis. Elle aura à réclamer le rétablissement de tous ses intérêts et de tous ses droits dans la situation où ils se trouvaient avant l'entrée en guerre de la Roumanie.

Sur la demande du ministère de la Guerre, et malgré l'augmentation de dépenses qu'entraînait la hausse des matières premières, la Compagnie a décidé de procéder à la reconstruction de son établissement de La Pallice ; les travaux de réédification se sont poursuivis avec activité : dans le courant de l'exercice 1916 17, les dépenses effectuées pour cet objet se sont élevées à 400.550 fr. 69 qui ont été portés au compte Entretien ; les travaux seront achevés dans l'exercice en cours et les dépenses passées de la même manière, de façon que l'établissement ne figure plus dans les comptes, après sa réédification, que pour le chiffre auquel il était porté avant la catastrophe. Le procès entame contre les propriétaires de la fabrique, cause du déplorable événement de destruction de cette usine, ainsi qu'envers l'État responsable, suit son cours normal.

L'accroissement de son trafic met aujourd'hui la Compagnie dans l'obligation d'augmenter ses moyens d'action. Aussi, malgré les difficultés et les hauts prix de la construction, le conseil s'est-il vu contraint d'envisager le remaniement ou l'agrandissement de certains des établissements, l'augmentation du matériel de transport, et la construction de certains appareils plus particulièrement nécessaires aux besoins de la Défense nationale.

La Compagnie arrête ses comptes au 30 avril ; voici comment s'établissent les deux derniers bilans :

	1916	1917
ACTIF		
Caisse	177.501 63	229.019 21
Banquiers	4 916.080 80	4.805.866 31
Effets à recevoir	241 60	105 25
Rente française	995.717 60	1.542.712 35
Débiteurs divers	4.225 305 21	7 496 202 97
Enregistrent. et timbre	61.273 45	79.526 13
Cautionn. loyers, assur.	222.180 26	52.020 55
Particip. et portefeuille	2 345.951 22	1.202.995 28
Marchandises générales	6.721 860 90	6.612.267 83
Raff. Rouen-Frontignan	1.794.231 60	1.037.851 41
Entrepôts	459.781 13	226 437 53

Matériel de transport	1 00	1 00
Dépôts en province	34 00	24 00
Écuries	1 00	1 00
Agencement bureaux	1 00	1 00
Terrains	950.359 57	924 579 12
Marques diverses	1 00	1 00
Frais de constitution	1 00	1 00
Reliquat domm. subis Roumanie	—	1 567.453 04
Frais d'émiss. prime de remb. oblig. nouvelles	307.440 00	274 400 00
	<u>23 180.881 57</u>	<u>26.111 476 58</u>
PASSIF		
Capital	10.500.000 00	10.500.000 00
Obligations anciennes	371.000 00	332.000 00
Obligations nouvelles	3 813.000 00	3.680.000 00
Créanciers divers	2.141.464 05	2 573 508 59
Titres à rem., coupons à payer	550.452 96	720 832 50
Quote part de coupons	70.230 51	66.863 99
Fonds p. retraites ouvr.	16.887 57	9.690.44
Prov. p. risq. de guerre	600.000 00	600.000 00
Réserve légale	378.637 98	509.372 34
Réserve extraordinaire	1.500.000 00	1.500.000 00
Fonds d'assurance	509.824 75	781.049 35
Report antérieur	84.699 53	427.662 96
Bénéfice net	2.614.087 22	4.440.496 41
	<u>23 180.881 57</u>	<u>26.141 476 58</u>

À l'actif, les Disponibilités immédiates, comprenant notamment les espèces en caisse et dans les Banques, ainsi que les souscriptions de la Compagnie aux emprunts nationaux 5 %, s'inscrivent à 6.647.703 fr. 72, en augmentation de 558.162 fr. 09 en relation avec le chiffre toujours croissant des affaires. On constatera une diminution importante au chapitre Participation et Portefeuille ; elle est due notamment à la radiation sous cette rubrique de la participation de la compagnie dans la Société Vega. Les marchandises figurent pour 6.612.267 fr. 83 contre 6.724.860 fr. 90 ; cependant la valeur en écriture des marchandises possédées en Roumanie a été distraite de ce compte. Les Immobilisations dotées des amortissements normaux, à la clôture de l'exercice, reviennent de 3.204.429 fr. 30 à 2.188.905 fr. 06.

En fin d'actif, on voit figurer pour la première fois le compte Reliquat des dommages subis en Roumanie ; sous cette rubrique ont été groupés les biens et valeurs diverses possédées en Roumanie qui comprennent principalement la participation de la compagnie dans la Société Vega et la valeur des produits bruts et manufacturés qui se trouvaient à sa disposition dans ce pays au moment de la déclaration de guerre. Pour les raisons exposées plus haut, le conseil a pensé que depuis l'envahissement de la

Roumanie, il ne pouvait plus laisser dans les écritures, à cette partie de l'actif, la même valeur qu'antérieurement ; à cet effet, il l'a ramené à 1.567.453 fr. 04.

Au passif, les Obligations anciennes et nouvelles diminuent par suite de 78 obligations de la première catégorie et 326 de la seconde. Les Créanciers divers se sont accrus de 432.044 fr. 51, l'augmentation portant principalement sur les comptes fournisseurs. Les Coupons divers échus à payer figurent pour 640.908 fr. 10, en plus-value de 161.401 fr. 54. Au chapitre Réserves diverses, la Réserve légale se trouve augmentée du montant dont elle a été dotée l'année dernière et le fonds d'assurance passe de 509.824 fr. 75 à 781.049 fr. 35 par suite des primes correspondant aux risques pour lesquels la Société s'est constituée son propre assureur.

La trésorerie est très à l'aise : pour faire face à 3.970.395 52 d'exigibilités, la Compagnie dispose de 6.647.703 72 de disponibilités immédiates et de 15.443.012 76 de ressources réalisables représentées par divers comptes débiteurs, les participations et portefeuille, les marchandises ; le fonds de roulement atteint donc 8.795.309 91. Par ailleurs, les comptes prévisionnels représentent environ 69 % des immobilisations. La situation financière apparaît satisfaisante et nous avons vu plus haut que les perspectives industrielles étaient encourageantes.

---

1918 : regroupement des trois filiales maritimes dans Mazout-Transports.

---

#### FAUT-IL ÉTENDRE LE DOMAINE ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT ? LE MONOPOLE DU PÉTROLE

M. LEFÈVRE-VACQUERIE,  
publiciste,  
administrateur-délégué de la Compagnie industrielle des pétroles,  
discute point par point la thèse du monopole.  
(*L'Économiste parlementaire*, 16 mai 1918)

Dans notre enquête sur l'extension économique de l'État et sur les monopoles, nous avons publié plusieurs opinions favorables à l'étatisme : avec M. Lefèvre-Vacquerie c'est un publiciste ouvert aux grands problèmes économiques de ce temps. doublé d'un industriel, d'un technicien expérimenté, qui, dans cette revue de large information, plaidera pour la liberté commerciale ; son argumentation, on qui fit une vive impression au dernier congrès du Génie civil sera, nous en avons la certitude, suivie avec intérêt, par nos lecteurs.

Partant de ce principe que l'industrie du raffinage du pétrole, ainsi que le commerce de son importation et sa distribution dans les centres consommateurs sont un monopole de fait, d'aucuns, et notamment le rapporteur de la question au congrès du Génie civil, entendent en faire, sous une forme souvent mal définie, une sorte de monopole d'État.

Or, ces prémisses sont inexactes. L'industrie du pétrole n'est pas un monopole de fait.

Mon exemple personnel suffit à le prouver.

Je suis administrateur d'une société qui, ni de près, ni de loin, n'a jamais appartenu à la Chambre syndicale des pétroles, qui a le plus souvent lutté sur le terrain fécond de la libre concurrence, qui a eu des débuts durs, mais qui a su, par sa ténacité et son travail, se faire au soleil une place enviable. Les vœux de la sous-commission spéciale du congrès du Génie civil ne vont pas jusqu'au monopole. Ils s'arrêtent à une formule assez

indécise de régie, on d'association contrôlée, pour la définition de laquelle je préfère citer le texte même.

« Une organisation puissante de production, d'importation, de transformation et de vente du pétrole, de l'alcool, des huiles lourdes de houille, de schiste, de lignite, de tourbe, dirigée par un conseil d'administration composé exclusivement d'industriels, de commerçants et de techniciens et placée simplement sous le contrôle et la surveillance de fonctionnaires des Administrations d'État intéressées- »

Je lis également, au paragraphe II relatif aux importations, le vœu suivant :

« Qu'une organisation méthodique, rationnelle et économique de transport et de réception des pétroles soit mise à l'étude par les intéressés (sociétés de construction de navires, sociétés d'importation, consommation) sous le contrôle du Gouvernement, en accord avec lui et au besoin « sur son ordre. »

J'imagine que, dans la pensée de la sous-commission, il s'agit bien là d'une industrie monopolisée, puisque son objet lui est désigné et que l'exclusivité lui en serait sans doute garantie, que la classe de ces administrateurs est nommément fixée, que la société pourra éventuellement recevoir, en ce qui concerne ses transports maritimes, des ordres du Gouvernement, qu'elle sera contrôlée par les Administrations d'État intéressées, etc.

Le vague même des termes indique bien quel embarras a dû avoir la sous-commission à rédiger une formule quelque peu explicite. Que sera-ce quand il faudra la résumer en un texte concret. Je veux indiquer à quoi on en arriverait nécessairement. À ceci :

1° L'État, à la suite d'une expropriation et à dire d'experts, achète les organisations actuelles des raffineurs, leur matériel flottant, leurs usines et entrepôts, leur matériel roulant, leurs emballages, les immeubles constituant leur dépôt, en un mot tous les biens, meubles et immeubles destinés à leur industrie;

2° L'État cède l'exploitation à une régie dont il fixe et détermine les statuts, ou bien il exploite lui-même. Je vous défie si vous entrez dans la voie de l'étatisme, de sortir de ces formules.

Monopoles d'État.

Je n'entends pas faire ici la critique des monopoles d'État en général. C'est vraiment là un sujet trop facile. Que j'aille du tabac au téléphone en passant par les allumettes, nous arriverons à une conclusion identique. Qu'il me soit permis cependant de donner une petite indication. L'anecdote suivante nous la fournira. :

On n'ignore pas que, par suite de la pénurie des allumettes, l'État a dû s'adresser récemment, pour ses besoins, à des industriels étrangers. L'un d'eux me disait : qu'un des ingénieurs de l'État lui avait confié que les allumettes importées revenaient 27 % meilleur marché malgré le haut prix des frets que celles fabriquées par l'Administration. Et comme l'industriel s'étonnait que l'État, dans ces conditions, ne renoncât pas à fabriquer lui-même, l'Ingénieur répondit : « Ah ! voilà, nous ne pouvons pas, c'est un monopole !

L'industrie du pétrole :

Avant d'entamer l'examen de ce que pourrait devenir l'industrie du pétrole entre les mains de l'État, sous quelque forme que ce soit, il paraît indispensable d'indiquer ce qu'est cette industrie, comment elle se comporte et quels capitaux elle exige.

Éléments de cette industrie :

Le rôle de cette industrie comprend trois éléments distincts : l'importation des pays producteurs aux entrepôts, le raffinage éventuel des produits et leur distribution dans le



territoire. Les industriels du pétrole ont su réduire au minimum les frais de cette importation, ceux du raffinage et ceux de la distribution à la consommation ; ils achètent directement aux producteurs quand ils ne produisent pas eux-mêmes au pays d'origine ; ils ont leur flotte, ils ont leurs raffineries et leurs entrepôts, entrepôts de douane et entrepôt d'intérieur ; ils ont leurs wagons-citernes, leurs chalands, leurs remorqueurs de rivière ; ils ont leurs emballages, leurs fabriques d'emballages ; ils ont enfin leurs dépôts dans toutes les principales villes de France, d'où les marchandises sont livrées directement au commerce de demi-gros ou de détail par leurs services de camionnage. Donc, point d'intermédiaires ; la marchandise prise au port d'embarquement ou travaillée dans les usines n'arrive au consommateur que grevée des frais les plus réduits.

Sa valeur.

Une organisation pareille représente dans son ensemble une flotte de 50.000 tonnes, plus que suffisante pour le ravitaillement de notre pays, en temps de paix.

17 raffineries susceptibles de raffiner annuellement 400.000 tonnes de brut, 24 entrepôts de vrac dans les ports d'importation, 44 entrepôts de vrac intérieurs, environ 3.000 dépôts ou magasins en province. La capacité totale des réservoirs atteint 600.000 tonnes et représente plus que l'importation d'une année normale. Je ne suis pas éloigné de la vérité si j'attribue à ce très important matériel, une valeur qui, à l'heure actuelle, dépasse trois cent millions de francs.

Partie industrielle.

Voilà la partie commerciale de l'affaire. Passons à la partie industrielle. C'est un des griefs que l'on fait le plus souvent aux industriels des pétroles que d'avoir laissé périlcliter le raffinage en privant ainsi la France d'une industrie nationale susceptible de fournir des sous-produits. À qui la faute ? À une taxe incompréhensible votée en 1903 par le Parlement. À cette époque, l'écart de douane entre le brut et le raffiné, qui, à un moment, avait atteint jusqu'à 12 francs les cent kg, était tombé à 3 fr. 50, ce qui laissait encore une marge de profits. Il intervint une taxe de fabrication de 1 fr. 25, laquelle réduisait la protection douanière à 2 fr. 25. Les bénéfices de raffinerie devenaient illusoires et l'importation des bruts, qui avait atteint jusqu'à 92 % des importations totales tombait jusqu'à 26 %.

On en est arrivé à ne plus raffiner que certaines huiles spéciales pour des destinations déterminées. Il faudrait pourtant s'entendre. Reprocher à des industriels de ne plus travailler, parce qu'une taxe absurde, d'autant plus absurde qu'elle est sans profit appréciable pour l'État et prive le pays de sous-produits, a rendu leur industrie improductive, indique soit une bien grande ignorance des faits, soit une forte dose de mauvaise foi. C'est pourtant là un des arguments les plus chers à ceux de nos honorables parlementaires qui, s'étant plus particulièrement spécialisés dans la question du pétrole, ont déposé des propositions de monopole d'État ou de Régie.

Parlons franc. D'où vient cette campagne en faveur du monopole des pétroles ? Quels en sont les ressorts secrets ? Oh ! c'est bien simple ; on dit aux industriels du pétrole, comme on le dira à bien d'autres après nous : « Vous avez gagné trop d'argent, vous êtes trop riches : Allez-vous-en ! ». Soit. Voilà, dans sa brutale netteté la question telle qu'on la pose. Je veux y répondre avec une égale netteté.

Lefevre-Vacquerie

---

(2)

Le monopole du pétrole est contraire à l'intérêt de l'État  
et à celui des consommateurs

(L'Économiste parlementaire, 30 mai 1918)

Bénéfices des raffineurs. — Je n'ai aucune prétention de connaître les bénéfices de mes confrères. Mais je connais ceux de ma compagnie. Ils sont publics. Nous sommes une société anonyme. Pour 80 millions de chiffre d'affaires, nous avons, en 1916-1917, gagné 4.400.000 francs dont 1.100.000 francs en chiffres ronds vont à l'État comme impôts de guerre. Cela fait net 4 % de bénéfices sur le chiffre d'affaires effectuées. Si, passant de ma seule affaire à l'examen de l'ensemble des maisons, et en admettant un chiffre de frais généraux à peu près analogues, ce qui est près de la vérité, je cherche à estimer pour la même période, les bénéfices de l'ensemble de la corporation, j'arriverai à 23 ou 24 millions car je sais que le chiffre global des affaires faites a atteint 600 millions. Or, Messieurs, je vous ai dit plus haut que tout l'ensemble du matériel industriel et commercial dépassait 300 millions ; joignez-y 50 millions de fonds de roulement, vous arriverez à un revenu de 7 % du capital. Et je suis bien près de la vérité.

Sans doute ces chiffres sont des appréciations personnelles, sans doute je n'ai pas demandé aux maisons particulières de me communiquer leurs bilans, elles m'eussent répondu à juste titre, de me mêler de ce qui me regarde, mais je m'appuie sur des bases que je connais. Et je prétends très hautement, qu'un profit de 4 % sur le chiffre d'affaires est légitime, qu'un profit de 7 % sur les capitaux effectivement engagés et représentés par la valeur du matériel est légitime. Et que ce ne sont nullement là les bénéfices scandaleux qu'on nous jette quotidiennement à la tête.

Bénéfices scandaleux ! Que de fois l'ai-je vu imprimé ce mot. On va voir comment s'établissement les légendes.

Il y a un an environ, dans un journal de province, *L'Yonne*, M. Barthe, député de l'Hérault, qui a déposé au Parlement un projet de monopole des pétroles, donnait comme exemple de ces bénéfices scandaleux l'écart existant, en 1913 sur les raffinés entre Paris et New-York : « Alors, disait-il que l'huile raffinée était cotée à New-York en 1913, 7 fr. 40 l'hectolitre, elle était vendue à Paris (entrepôt) 30 fr. 50. Tout bon provincial, n'est-ce pas, tout bon Parisien même, a dû se dire : « Tout de même, ces raffineurs, ils en ont un toupet de gagner comme cela 23 fr. à l'hectolitre. Comment est-ce qu'on ne fait pas le monopole? ». Messieurs, j'ai fait établir un décompte très exact de frais dans les services de ma compagnie. Et voici ce détail (fr.) :

Prix à New-York	7,423
Fret moyen New-York ou Philadelphie-Rouen	5,12
Déchets de route et d'entrepôt par coulage et évaporation, assurances marchandises et fret, assurances dans les dépôts	1
Commission aux agents, etc.	2,0049
Droits de douane	10
	<u>25,5479</u>

Voilà donc un profit apparent de 23 francs réduit à 5 fr. 95- Et que faut-il payer là-dessus ? Le déchargement des navires, le charbon des usines, la manutention, l'entretien et l'amortissement des installations, usines et emballages. Je reviendrai tout à l'heure sur cette question des emballages qui a une importance primordiale ; les frais d'administration, escompte et risques, les frais généraux, l'intérêt de l'argent, etc. Voilà le bénéfice réduit à cinquante sous.

Allez demander aux monopoles d'État qui nous vendent trois sous une boîte d'allumettes de 1 centime 1/2 de se contenter de ces cinquante sous là !

Devant quoi se trouvera l'État pour organiser son monopole. — Pour organiser son monopole ou sa régie, devant quoi se trouverait-il l'État ? Devant quelles sommes à déboursier ? Quel capital à rémunérer ? Sans doute, il y aurait un moyen bien simple : Décréter l'expropriation sans indemnité et s'emparer de tout sans bourse délier. Je ne sais si nous verrons un jour fleurir dans notre pays les doctrines qui règnent en ce moment à Péetrograd. C'est après tout possible, mais j'ai quand même une assez haute opinion de la loyauté de la France pour croire que ce jour n'est pas encore venu. Acceptons donc l'hypothèse conforme à l'observation de nos lois.

Pour devenir propriétaire du matériel industriel du pétrole, l'État devra déboursier quelque 300 millions. Il devra y joindre une cinquantaine de millions de fonds de roulement. À supposer qu'il administre avec le même soin, avec la même science, avec la même économie, avec la même initiative que les industriels actuels du pétrole, il gagnera ce qu'ils gagnent, environ 24 millions, soit 7 % de son argent. Qui peut croire qu'il s'en contentera ?

L'État a une conception spéciale des affaires et ne peut, par son essence même, en avoir qu'une conception spéciale. Pour lui, le consommateur ne compte pas. Le Trésor seul compte. Quand une industrie est tombée sous sa coupe, c'est une industrie qui ne progresse plus. Ce n'est plus qu'une meule de moulin destinée à moudre l'impôt. Est-ce là qu'on rêve pour l'avenir des carburants ?

Emballages. — J'ai dit quel rôle considérable joue dans notre commerce cette question des emballages. J'y reviens d'autant plus volontiers qu'il a été déclaré que cette guerre a provoqué chez les importateurs une véritable maladie de la multiplication des emballages. Sait-on que cette question des emballages est une des préoccupations les plus sérieuses et de notre industrie et de l'Intendance militaire, que nous avons reçu, à maintes reprises, la mise en demeure d'en activer la fabrication — que la difficulté des transports jointe aux expéditions lointaines fait qu'ils rentrent à nos dépôts dans des délais moitié plus longs qu'en temps de paix. Si l'on s'imagine que nous fabriquons pour notre plaisir des emballages qui nous reviennent à 300 % plus cher qu'il y a quatre ans et qui représentent aujourd'hui un stock supérieur à 50 millions, on se trompe.

Pour se procurer la matière première. — Mais passons, car ce n'est pas tout encore. Le rôle des industriels du pétrole ne se borne pas, ne s'est jamais borné aux simples nécessités d'importation et de raffinage. Il leur a fallu précisément adopter ce que le rapporteur de la question au Congrès du génie civil appelle une politique mondiale du pétrole, rôle qu'il voudrait voir prendre, dans son âme un peu naïve, au Gouvernement français.

Ce n'est pas le tout, en effet, d'importer du pétrole, il faut s'en procurer et à des conditions de prix satisfaisantes — et malgré que cela paraisse très simple, c'est pourtant assez compliqué. Je m'explique :

Les grands trusts. — On n'ignore pas, ce que sont les grands trusts du pétrole, ce qu'est la Standard, ce qu'est le Royal Dutch, ce qu'est la Shell. Ce sont là des organisations non pas puissantes, mais formidables qui détiennent de beaucoup la plus grosse partie de la production mondiale.

Presque toujours, ces trusts se combattent officiellement ; le plus souvent, ils sont d'accord. Ils ont su imposer leur volonté à des États : l'Allemagne elle-même a dû renoncer à constituer le monopole du pétrole quand elle a dû constater qu'il lui était impossible de s'affranchir de leur tutelle. Qu'ont dû faire, pour être sûrs de pouvoir toujours s'approvisionner aux meilleures conditions, les importateurs du pétrole français ? Prendre des intérêts personnels dans quantité d'affaires indépendantes, composer avec les grandes puissances dans des limites déterminées, s'assurer que si les quantités leur étaient refusées d'un côté, elles leur seraient assurées d'un autre, et grâce à beaucoup de placements faits le plus souvent en dehors même du capital de société, cette politique n'a jamais failli à son objet.

Cette politique, l'État la fera-t-il ? Ira-t-il comme nous l'avons fait dans notre Compagnie, investir des millions en Roumanie pour nous assurer des produits ? Ira-t-il construire des raffineries à l'étranger ? Entreprendra-t-il des sondages ? Prendra-t-il des participations à l'étranger, dans les affaires de production ? Leur déléguera-t-il des administrateurs ? Demandra-t-on à des fonctionnaires de pareilles initiatives, à l'État de pareils déboursés ?

Et alors que se passera-t-il ? — Le jour où l'État français aura constitué son monopole, il cherchera à s'assurer les quantités nécessaires d'un seul bloc, auprès d'un seul groupe ou auprès d'un consortium gérant. Il le trouvera., tout au moins au début, mais à quel prix ? Croit-on vraiment que ce sera lui qui dictera ses conditions ? Il sera, obligé de subir celles qu'on voudra bien lui imposer. Il ne sera pas libre de ses marchés- Le monopole du pétrole en France, ce sont les trusts qui l'auraient sous l'étiquette de l'État français.

Le Gouvernement allemand et le pétrole- — Je vous l'ai dit plus haut, le Gouvernement allemand a longtemps étudié cette question du monopole du pétrole. En collaboration avec la Haute Banque qui l'appuyait par les participations considérables qu'elle avait prises dans des grandes affaires de production, notamment en Roumanie et en Galicie, il a cherché à résoudre ce grave problème. Cependant, à la suite d'une enquête menée avec le souci scientifique qu'on apporte, de l'autre côté du Rhin, à l'étude des questions économiques, il a dû renoncer à son projet, quand il a constaté l'impossibilité où il se trouverait d'assurer avec certitude les besoins de son éventuel monopole en matières premières. — Ce que n'a pu réussir l'Allemagne avec ses méthodes de discipline économique, la France le réussira-t-elle ?

---

(3)

Le monopole du pétrole  
La question examinée au point de vue pratique.  
(*L'Économiste parlementaire*, 6 juin 1918)

Obligé de constater la grave difficulté et le lourd prix de revient de l'établissement d'un monopole d'État, M. le rapporteur de la Ve section, au congrès du Génie civil, dans le chapitre IX de son étude qu'il intitule : Comment se libérer du monopole privé, — j'ai déjà dit que le monopole privé n'existe pas — s'applique à rechercher un acheminement vers un monopole d'État, par une sorte de société contrôlée dont il se garde d'ailleurs d'expliquer le mécanisme. Il déclare — je cite ses paroles — « qu'avant de se lancer dans une entreprise nécessitant des dépenses aussi élevées que celle d'un monopole des carburants, l'État doit réfléchir et adopter une décision sage et prudente ».

En vérité, on ne saurait mieux dire. Et il lui conseille de décréter — décréter, c'est à retenir — « la création d'un organisme analogue à la Centrale allemande pour la vente de l'alcool, organisme qui achèterait en premier lieu l'alcool du monopole, en second lieu les benzols et les essences de production indigène, fabriquées avec des houilles, des tourbes, des lignites, des huiles brutes de pétrole indigène ».

L'alcool en Allemagne. — Cette phrase, comme le devoir de ma documentation, m'incitait à étudier cet organisme allemand de la Centrale pour la vente de l'alcool. Quelle n'a pas été ma stupéfaction de constater que cette Centrale, qu'on invite le Gouvernement français à décréter chez nous, est un cartel librement consenti entre les distillateurs et les rectificateurs d'alcool, un des plus formidables monopoles privés qui soient au monde, une association d'intérêts particuliers qui fait la loi sur le marché de l'alcool allemand et, grâce à des primes d'exportation, vient concurrencer les marchés

étrangers. Mais des organismes pareils ne se décrètent pas. De deux choses l'une : ou l'État français fera le monopole, ou les intéressés s'entendront et constitueront un monopole privé sur les conseils ou les encouragements du Gouvernement.

Et alors, toute la combinaison proposée s'écroule. Voilà l'État obligé de renoncer à la décision sage et prudente qui lui est conseillée. C'est inévitable, car il n'y a pas de milieu entre l'étatisme et la liberté.

Pourtant, va-t-on m'objecter, abandonnerez-vous si légèrement l'intérêt de nos produits nationaux ? Vous importez une matière première étrangère, vous l'importez, nous l'admettons, dans d'excellentes conditions de bon marché, mais l'État français a le devoir de protéger les produits qui font la richesse de son sol. L'argument a sa valeur ; personne ne peut rester insensible aux considérations d'intérêt national. Me sera-t-il permis de rappeler que la société à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et une autre maison d'importation de pétroles s'intéressaient dernièrement à une affaire qui avait précisément dans son programme l'étude et la mise en valeur des carburants français. Qui de nous n'est pleinement disposé à prêter un concours dévoué à des affaires de ce genre, malgré les graves difficultés provenant de ce fait que nos carburants nationaux sont des produits fabriqués destinés à lutter avec des produits naturels. Nous revendiquons, à la Compagnie industrielle des pétroles, l'honneur d'avoir procédé en Algérie au premier sondage véritablement productif. Si un mélange formé d'alcool, de benzol et de pétrole doit donner des résultats favorables, nous n'hésiterons pas, pour notre part, à l'expérimenter et à le fabriquer. Nous avons étudié depuis longtemps la question des schistes. N'est-ce pas un de nos confrères du pétrole qui représente le Comptoir des Benzols ? N'est-ce pas un autre de nos confrères qui a dépensé en pure perte, dans le département de l'Hérault, des sommes considérables à la prospection de gisements présumés pétrolifères ?

Et combien d'autres que j'oublie ou que j'ignore ? Avons-nous fait tout ce que nous devons ? En vérité, on n'a jamais été jusqu'au bout de son devoir quand il s'agit de l'intérêt national.

Les Pétroles d'Algérie. — Je suis amené à dire un mot des pétroles d'Algérie, expressément visés par le rapporteur, qui semble faire un reproche sinon expressément aux raffineurs, tout au moins à l'initiative capitaliste en France de ne pas avoir « exploité nos champs d'huile d'Algérie où l'on avait la certitude, surtout depuis mai 1914, de la présence d'abondants gisements facilement exploitables. »

La certitude ? Il n'y a pas de certitude en matière de pétroles. Il me suffira de rappeler ici le cas d'une société roumaine qui étonna le monde par la richesse d'une de ses sondes, laquelle donna, à un moment, jusqu'à 330 tonnes par jour. Un jour, la sonde brûla. Pour retrouver la nappe d'huile, pour remplacer la sonde incendiée, plus de 6 millions de francs furent dépensés en pure perte. Jamais, jusqu'ici le pétrole n'a pu être retrouvé. « Oil is game », disent les Américains. La recherche du pétrole est un jeu de hasard. J'appartiens à une société de recherches et d'exploitation en Algérie ; cette société est même la seule à y posséder deux puits productifs, faiblement productifs, il est vrai, puisqu'ils donnent à eux deux, que de cent à cent cinquante tonnes par mois, mais productifs.

Faut-il exposer par quelles difficultés nous avons passé ? Faut-il dire que, n'ayant encore que des permis de disposer, nous perdons en cas de fontaine jaillissante, la majeure partie du pétrole extrait, puisque les permis de recherches ne donnent pas le droit d'établir d'ouvrages permanents ? Or, les réservoirs sont considérés comme des ouvrages permanents et nous devons recueillir l'huile dans des silos de terre battue. Croit-on que ces conditions sont très encourageantes pour des prospecteurs ? La Compagnie industrielle des pétroles ne s'est pourtant pas laissé rebuter. Et je pourrai citer tel autre de nos confrères qui a consacré à des recherches infructueuses en Algérie des sommes considérables.

Il n'en reste pas moins certain que le grand coupable dans le retard des recherches pétrolifères en Algérie, c'est l'État, ce sont les entraves administratives, c'est l'esprit politique d'un Parlement qui refusait les concessions minières tant que la loi de 1810 ne serait pas révisée et qui ne révisait pas cette loi. Voilà onze ans, Messieurs, que dure cette comédie, cette triste comédie, car elle nous coûte hélas fort cher.

D'ailleurs, cette question de la recherche des pétroles en Algérie a été étudiée dans une sous-commission de la X<sup>e</sup> Section et il faut espérer que les vœux de cette sous-commission seront écoutés par les Administrations responsables.

Alcools. — Voilà pour les pétroles algériens- Passons à la question de l'alcool- Car, en somme, c'est la création projetée du monopole de l'alcool qui engage le rapporteur à réclamer un organisme étatiste non défini de l'ensemble des carburants. « Cet organisme effectuerait dit-il, des mélanges judicieux d'alcool national, d'essence, de benzols nationaux et d'essences étrangères qu'il vendrait comme carburant national, à un prix unique fixé tous les ans. »

Et d'abord, pourquoi faut-il une organisation contrôlée pour fabriquer ce mélange, même judicieux. Croit-on vraiment que s'il est reconnu qu'on peut, avec de l'alcool, des benzols et des essences fabriquer un carburant aussi bon marché et répondant aux mêmes conditions que l'essence d'importation, la Compagnie à laquelle j'appartiens hésiterait à fabriquer ce mélange ?

Mais, si elle ne le faisait pas, un confrère le ferait, ou une Compagnie se créerait pour le faire. Mais quelle étrange idée de créer pour cela une société contrôlée. C'est prendre vraiment les raffineurs de pétrole pour de bien piètres commerçants.

Mais il faut examiner les termes du problème dont la solution quelque désirable qu'elle puisse paraître, puisqu'elle créerait une richesse nationale destinée à remplacer un produit d'importation, n'est pas aussi simple que d'aucuns paraissent l'admettre.

Je suppose le monopole de l'alcool réalisé. J'admets que la surélévation des droits sur l'alcool de bouche va permettre, par l'application d'une partie de ces droits à l'abaissement du-prix de l'alcool industriel, de ramener le prix du litre à 0 fr. 25. Ce sont, je crois, les prix prévus.

Les statistiques de la production de l'alcool, calculées sur les trois années d'avant-guerre, donnent en alcools naturels et en alcools d'industrie, 2.650.000 hectolitres. D'après ces statistiques, la consommation de bouche, absorbait 1.600.000 hectolitres. Les dénaturés, les vinaigres, le vinage, les exportations, 1.200.000 hectolitres. Il est entendu, que dans l'avenir, par suite de l'élévation des prix, la consommation de l'alcool de bouche s'abaissera, mais par contre, on estime que tout au moins, pendant les premières années de la guerre et jusqu'à ce que nos territoires du Nord aient été remis en état, la production totale fléchira à 2.000.000 d'hectolitres. Sur ces quantités, 1.000.000 iraient à l'alcool de bouche, 500.000 aux divers usages industriels, 500.000 éventuellement aux carburants. Ce sont du moins les chiffres prévus.

Mais on n'ignore pas que le pouvoir calorifique de l'alcool est moitié moindre que celui de l'essence de pétrole. C'est donc l'équivalent de 25.000 tonnes d'essence qu'on apporte sur le marché

Benzols. — Passons aux benzols. La production du benzol en France n'excédait pas avant la guerre 13.000 tonnes. Il est certain que cette production s'est assez considérablement développée pendant la guerre, mais qu'elle subira une assez forte réduction une fois les hostilités terminées. Comptons de ce chef sur 25.000 tonnes. Avec l'alcool, cela fera 50.000.

Schistes. — Restent les schistes, les tourbes, les lignites. C'est toute une industrie à créer. Je l'appelle de tous mes vœux. Mais enfin, il faut se rendre compte que l'essence de schiste sera un véritable produit industriel qui nécessitera une quantité considérable de charbon, dont nous manquons, une main-d'œuvre qui sera rare, une mise en marche de plusieurs années et dont on ignore nécessairement le rendement et le prix de revient éventuels.

En somme, à considérer les choses sous leur angle pratique, nous voilà en face de 50.000 tonnes de carburant: national contre une consommation moyenne de 500.000 tonnes de pétrole et d'essence dans les cinq années comprises entre 1911 et 1916.

Et c'est pour cela qu'on préconise la création d'un organisme d'État, qui, au nom de l'alcool et du benzol, absorbera tout le commerce d'importation, de raffinage et de distribution du pétrole ! Non, ni l'alcool, ni le benzol, ni le carburant national ne sont en péril. Leur qualité et leur prix de revient répondront de leur succès. Ce n'est pas l'organisme d'État qui crée le consommateur, mais le consommateur qui crée l'industrie. Ce sont là vérités de La Pallisse qu'on oublie, hélas, trop souvent.

---

(4)

Le monopole du pétrole  
(*L'Économiste parlementaire*, 13 juin 1918)

J'ai très peu de chose à ajouter à mes précédentes observations ; cependant, avant de les terminer, je répondrai un mot au grief formulé contre les raffineurs d'effectuer leurs transports avec de gros bateaux. Grief singulier qu'a cru devoir reprendre pour son compte le rapporteur de la 5<sup>e</sup> sous-commission du congrès du génie civil, ce qui montre bien à quelles étranges conceptions peuvent conduire le développement logique d'une idée antiéconomique : « La tendance générale, écrit-il, est de construire des navires de plus en plus gros et d'un prix de revient élevé transportant des cargaisons de 10 à 15.000 tonnes représentant de véritables fortunes. C'est contre cette tendance que l'État devra lutter, car elle constitue pour les grands trusts une véritable menace contre les petits importateurs, etc. » Donc l'État devra lutter. Comment ? M. le rapporteur ne le dit pas. L'État n'a d'ailleurs qu'une manière de lutter : c'est en interdisant ; conséquence : le fret sera d'autant plus cher que les bateaux seront plus petits et c'est naturellement le consommateur qui paiera.

Je me suis fait communiquer à ce sujet, par un armateur, un petit barème pleinement édifiant. À admettre que l'ensemble des frais d'exploitation qui sont la base du prix du fret coûte sur un bateau de 6.000 tonnes 100 fr., sur deux bateaux de 3.000 tonnes il coûte 150 fr., sur trois bateaux de 2.000 tonnes il coûtera 200 fr. Le vœu à formuler — et tous ceux qui ont traité avec quelque compétence le problème de la marine marchande n'y ont pas manqué — serait que nos ports fussent mis en mesure de recevoir des bateaux les plus gros et si l'État avait à nous donner un conseil, ce serait non pas de réduire le tonnage de nos navires, mais de l'augmenter.

Car, en somme, quelle est la préoccupation qui devrait dominer tous nos débats ? L'intérêt de l'État ? Il est certes profondément respectable, il s'impose à nous avec d'autant plus d'autorité que ses besoins seront plus sacrés quand il faudra faire le compte de la victoire, et ce jour-là, aucun commerçant, aucun industriel ne voudra marchander le concours que lui demandera une loi de participation égalitaire.

Mais enfin, s'il s'agit de créer de nouvelles ressources à l'État, le Parlement s'en chargera. Devons-nous envisager plus particulièrement l'intérêt des industriels du pétrole ? Certes, quelques réfections du tarif des douanes permettraient le rétablissement, dans toute son ampleur, de l'industrie du raffinage, si indispensable à la production des sous-produits ; mais enfin, l'intérêt réel, l'intérêt primordial, n'est-ce pas l'intérêt du consommateur ? Que le bénéfice de l'industrie ne soit respectable que quand l'intérêt du consommateur est respecté, voilà, en ces matières complexes, un principe directeur excellent et très sûr. Or tout cet énorme outillage, toute cette organisation commerciale qui permet aux raffineurs d'acheter aux meilleurs prix, d'importer avec des frais généraux réduits au strict minimum, d'emmagasiner d'énormes quantités de produits, de transporter, sans intermédiaires, la marchandise où

elle est nécessaire, à qui cela profite-t-il, en dernier ressort ? Au consommateur. Croit-on qu'un monopole ou qu'une régie d'État lui. apportera une amélioration de traitement ?

Qu'attend le Parlement de la régie des pétroles ? Voici ce que, dans un article paru dans *l'Homme Libre*, du 16 janvier dernier, écrit M. Henri Connevot, député de l'Allier, auteur du dernier projet déposé sur le monopole du pétrole :

« Pour le pétrole, le monopole est encore plus facilement réalisable. Il s'agit là d'un produit qui est exclusivement d'importation et qu'il suffit de saisir en douane pour éviter toute fraude. Les raffineries, peu nombreuses, sont aisément rachetables. Quant à l'exploitation de la régie, proposée par mon collègue Barthe, elle est très simple : l'État importateur et raffineur vend en gros aux détaillants. Les prévisions permettent d'évaluer à un demi-milliard environ la recette possible.

Un demi-milliard, cinq cent millions. Cela fait, pour une importation moyenne de 500.000 tonnes, 1.000 francs de droits à la tonne, ou une augmentation de 0 fr. 80 par litre. Qu'en diront les gens modestes qui s'éclairent au pétrole, quand il leur faudra payer 0 fr. 80 de plus la lumière du pauvre ? Qu'en dira l'industrie automobile, arrêtée dans son essor par cette taxation fantastique ? Qu'en dira le cultivateur à qui l'on prêche en ce moment les bienfaits de la motoculture ? Il n'est pas exagéré d'affirmer que ce serait là un désastre, et c'est pourtant là que veulent nous amener ceux qui préconisent le monopole ou la régie.

Une longue et déjà vieille expérience, une observation attentive des faits de la réalité économique, n'ont fait que développer ma passion pour la liberté : elle m'apparaît plus que jamais comme la source du progrès, la garantie du citoyen, le foyer des initiatives fécondes. La liberté, c'est la France elle-même, c'est tout son génie créateur. C'est pour elle ou contre elle qu'il faudra se prononcer.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 7 novembre 1918)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire le 25 courant sous la présidence de M. Orosdi. Ils ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 30 avril dernier qui, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'annoncer, font ressortir un bénéfice net de 1.130.728 fr. 99, auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent s'élevant à 499.590 fr. 80. Le dividende a été fixé à 40 francs par action et. à 31 fr. 80 par part, payable à partir du 5 novembre, sous déduction des charges fiscales, au Comptoir national d'escompte à Paris et dans ses succursales et. agences.

Le rapport du conseil explique que si les résultats sont beaucoup moins favorables que ceux de l'exercice précédent, cela tient tout d'abord au fait que les profits retirés jusqu'ici par la Société comme affréteur n'existent plus, l'un des bateaux utilisés ayant coulé à la suite de torpillage et l'autre ayant subi des avaries du même chef qui l'ont immobilisé jusqu'en avril 1918, date à laquelle il a. été soumis au régime de la réquisition de la flotte marchande. D'autre part, les conditions de l'industrie et du commerce de la société ont été, dans le cours de l'exercice, profondément modifiées, l'État s'étant réservé le droit exclusif de l'achat aux pays d'origine et du transport par mer dans les ports français des pétroles et des essences.

Pour répondre aux nécessités qui découlent de l'accroissement continu des trafics, la société poursuit, suivant un programme méthodiquement établi, le remaniement et l'agrandissement de certains de ses établissements, ainsi que l'augmentation du matériel de transport. D'importantes installations ont été faites dans deux des établissements ; les travaux de réédification de celui de La Pallice, poursuivis avec



activité, sont aujourd'hui terminés et l'exploitation en a été reprise. L'exercice a supporté de ce fait des frais de réfection très élevés qui, suivant la décision approuvée l'an dernier par les actionnaires, ont été portés au compte « entretien ».

INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 16 mai 1919)

Après être restées assez longtemps à l'écart du mouvement de reprise qui se manifeste dans le groupe des valeurs de pétrole, les actions et les parts de cette Compagnie viennent de progresser très sensiblement et de franchir le cours de 1000 fr. La société ne s'occupe, toutefois, que du commerce et du raffinage du naphte et non de son extraction.

[Suit un recopiage de l'article du 5 octobre 1916]

Malheureusement, deux des navires qu'elle louait pour le transport du naphte et qu'elle avait baptisés du nom de ses marques « Radioléine » et « Motricine » ont subi de graves avaries. Le premier, torpillé, a pu être réparé, mais le second a été coulé. Comme il voyageait sous le régime de la réquisition, l'État doit réparation de ce dommage.

.....  
 Au dernier bilan, les participations se chiffraient par 2.707.000 fr. et les marchandises par plus de 8 1/2 millions. Les participations accusaient une forte augmentation représentant la différence entre la part d'intérêts nouveaux pris par la Compagnie dans la Société française des carburants et dans le Consortium français d'importation des pétroles et essences, et la [cession de la participation dans la Société algérienne des Pétroles de Tliouanet](#) qui figurait au bilan antérieur.

.....

	Bénéfices	Divid. totaux	Divid. act.	Divid. part
1906	- 561 228	—	—	
1907	67.036	—	—	
1908	33.737	—	—	
1909	223.196	—	—	
1910	463.450	—	—	
1911	481 725	—	—	
1912	607 795	525 000	24	18 75
1913	2 479.499	1.155.000	40	31 80
1914	2.546 428	1 365.000	45	42 40
1915	1.545 937	1.155.000	40	31 80
1916	2.615.000	2.016.000	50	53 00
1917	4.441.000	2.587.000	60	74 50
1918	1.131.000	1.234.000	40	31 50

L'amélioration considérable survenue dans les résultats en 1916 et 1917 provient de l'augmentation du prix du pétrole. Mais pour le dernier exercice, on constate une grosse diminution des profits ; cela tient à ce que les conditions de l'industrie et du commerce de la société ont subi, au cours de l'année, des modifications profondes, l'État s'étant réservé le droit exclusif de l'achat aux pays d'origine et du transport par mer dans les ports français des pétroles et des essences.

D'autre part, cet exercice a eu à supporter des frais élevés par suite du remaniement et de l'agrandissement de certains des établissements de la société, ainsi que de l'augmentation du matériel de transport qui ont été poursuivis malgré des prix de plus en plus élevés.

Les travaux de réédification de l'établissement de La Pallice, détruits lors d'une catastrophe, sont maintenant terminés et ce dernier a été rendu à l'exploitation. Le procès que la société poursuivait contre les propriétaires de la fabrique d'explosifs voisine, cause de l'accident, a été perdu par elle en première instance, mais elle a interjeté appel de ce jugement en continuant à assigner l'État en garantie.

On ne connaît pas encore les résultats de l'exercice 1918-19 ; il est à craindre qu'il n'ait été quelque peu affecté en raison du régime nouveau du commerce du pétrole qui n'a disparu que récemment.

La situation financière de l'entreprise est saine. Les immobilisations en grande partie ne figurent plus au bilan que pour un peu plus de 2 millions 1/2 de francs couvertes d'ailleurs par plus de 3 millions de réserves libres ; le fonds de roulement est suffisant.

\*  
\* \* \*

Les dividendes répartis en 1916 et 1917 présentent un caractère trop exceptionnel pour qu'on puisse tabler sur eux pour apprécier les cours de Bourse. Il est certain que durant la période des hostilités, la compagnie a pu améliorer sérieusement sa situation en consacrant la plupart des profits à accroître sa puissance industrielle et à fortifier son armature financière.

L'action de la [Compagnie] Industrielle des Pétroles, au cours actuel de 1.040 fr., sur la base du dernier dividende réparti de 40 fr., n'offre qu'un rendement de 4 %, manifestement insuffisant pour une affaire dont les résultats sont aussi variables ; la part, à 1.020 fr., ne se capitalise guère qu'à 3 %. Les cours pratiques escomptent donc le retour aux dividendes d'avant-guerre, chose qui demeure fort problématique. C'est pourquoi les prix actuels n'apparaissent que comme médiocrement intéressants, surtout si l'on estime qu'un fléchissement du prix du naphte est probable. Le cours des parts notamment semble élevé ; ces titres, au nombre de 9.900, ont droit à 50 % des bénéfices après que les actions ont touché un premier dividende représentant l'intérêt du capital à 5 % et que la direction et le conseil ont reçu des tantièmes représentant 22 1/2 % du surplus des bénéfices. La progression des répartitions, dès que les bénéfices dépassent 2 1/2 millions, devient, il est vrai, très rapide pour les parts, mais la société n'a pu qu'avec peine parvenir à réaliser ce chiffre avant la guerre.

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*L'Économiste parlementaire*, 30 octobre 1919)

L'exercice 1918-19 de la Compagnie industrielle des pétroles, dont l'assemblée générale a eu lieu le 24 octobre, s'est soldé par un profit net de 4.401.181 francs. Un dividende de 60 francs brut par action et de 74.20 brut par part de fondateur a été déclaré. Un million est porté à la réserve extraordinaire et 506.193 francs sont reportés

à nouveau. Les coupons seront payables au Comptoir national d'escompte de Paris et dans ses succursales à partir du 5 novembre.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 9 septembre 1920)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée ordinaire le 21 octobre. Ils ont approuvé les comptes présentés, se soldant par un bénéfice de 6.045.586 francs, et décide, sur la proposition du conseil d'administration, de porter à la réserve extraordinaire une somme de deux millions et de répartir 75 francs aux actions et 106 francs aux parts bénéficiaires.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 5 novembre, sous déduction des Impôts.

Deux postes du bilan méritent une mention spéciale :

[Participation dans la Compagnie française du Levant]

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Francaise\\_du\\_Levant.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Francaise_du_Levant.pdf)

Les « Participations et Portefeuille », en augmentation de 4 millions par suite de participations prises notamment dans la Société Sinclair (2 millions et demi pour les deux premiers quarts), la Société des Carburants et la Compagnie française du Levant :

Les Immobilisations qui atteignent 3 millions 831.302 francs par suite d'acquisition de quelques terrains nouveaux, de la création d'un entrepôt à Villeurbanne, le développement de l'entrepôt d'Arzew et l'achat de matériel de transport et de réservoirs nouveaux.

L'assemblée extraordinaire qui devait se prononcer sur la prolongation de la durée de la société, l'augmentation du capital social et le rachat des parts bénéficiaires a dû être remise à une date ultérieure, le quorum n'étant pas atteint.

---

*Bulletin des annonces légales obligatoires* du 15 novembre 1920.  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 novembre 1920)

Convocations en assemblées générales extraordinaires  
Cie industrielle des pétroles. — Le 7 décembre, à Paris, 12, rue Blanche.  
Augmentation du capital.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 16 décembre 1920)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de cette société, qui s'est tenue le 7 décembre 1920, a décidé de porter le capital social de 10.500.000 francs à 40 millions de francs, en une ou plusieurs fois, par la création de 59.000 actions de 500 francs.

L'assemblée, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital susénoncée, a décidé le rachat de 9.900 parts bénéficiaires aux conditions qui seront fixées par le conseil d'administration.

(Le prix de rachat sera vraisemblablement fixé à 14 fois le dividende moyen des trois dernières années.)

---

ANNONCES LÉGALES  
*Bulletin des annonces légales obligatoires* du 24 janvier 1921.  
Notices.  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1921)

Cie industrielle des pétroles. — Erratum à l'insertion du 17 janvier 1921.

---

ENTRÉE AU CAPITAL DE LA  
SINCLAIR CONSOLIDATED OIL CORPORATION, NEW-YORK

AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE  
Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 3 février 1921)

La Compagnie industrielle des pétroles va procéder à l'émission de 59.000 actions nouvelles de 500 francs (jouissance février 1921), dont la souscription, ouverte du 29 janvier au 15 février prochain, est réservée notamment aux actionnaires actuels et aux porteurs de parts bénéficiaires, au prix de 750 francs :

À concurrence de 21.000 actions aux actionnaires actuels et de 9.900 aux propriétaires des parts bénéficiaires, soit à raison de une action nouvelle pour chaque action ancienne ou part bénéficiaire, à titre irréductible.

Les porteurs de parts bénéficiaires ont, en outre, un droit complémentaire à la souscription, à titre irréductible, de 600 actions nouvelles expressément réservées à cet effet, à raison de deux actions, nouvelles pour 33 parts.

Les actionnaires et les porteurs de parts peuvent également souscrire à titre réductible.

Les souscriptions sont reçues à Paris, au Comptoir national d'escompte.

En conséquence, la Chambre syndicale a décidé que, du 29 janvier au 2 février inclus, les actions et les parts bénéficiaires de ladite société se négocieront respectivement sous deux rubriques distinctes affectées :

L'une, aux actions et aux parts estampillées du droit à la souscription ;

Et l'autre, aux actions et aux parts non estampillées.

En vue de faciliter l'exercice du droit de souscription, les opérations pourront se traiter sous la forme « d'affaires liées » et les cours seront inscrits sous la rubrique « Cote à titre spécial » du 29 janvier au 12 février inclus.

Nota. — Les donneurs d'ordres devront spécifier s'ils désirent acheter ou vendre sous l'une des deux rubriques « Attributions » ou « Rompus ». À défaut d'indication spéciale, les ordres seront exécutés sur le Marché des-Attributions, pour les multiples du nombre correspondant à une souscription irréductible et pour le surplus sur le marché des rompus.

---

NOTES ET VALEURS DU JOUR  
Compagnie industrielle des pétroles  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mars 1921)

Les actions de la Compagnie industrielle des pétroles, qui avaient notablement rétrogradé, manifestent actuellement des velléités de raffermissement aux environs de 1.100 fr. Le rachat des parts (qui avaient droit à 50 % des bénéfices après l'intérêt statutaire de 5 % aux actions) auquel la société vient de procéder ouvre, pour les actionnaires, un champ plus large aux répartitions de dividendes. Mais le mouvement de reprise ébauché semble surtout se rattacher à la situation très satisfaisante dans laquelle se trouve la société.

.....  
La société possède une large participation dans la Société américaine Sinclair, importatrice de pétrole en France ; elle a des intérêts dans la société roumaine Vega.

Le dernier rapport signalait avec satisfaction l'extension des affaires. Les installations de la société ont été sérieusement améliorées et de nouveaux magasins répondant à toutes les nécessités d'expédition sont achevés.

Le dividende, qui était de 40 fr. en 1912-13, a progressivement été élevé jusqu'à 75 fr. Le bénéfice du dernier exercice, malgré les entraves apportées au commerce du pétrole par le régime de taxation a dépassé 6 millions, soit les 3/5 du capital social. Quant à la situation financière, elle est de premier ordre : les immobilisations, qui ont coûté 14 millions, ne sont plus portées que pour 3.850.000 fr. au bilan, alors qu'elles valent beaucoup plus. En outre, à côté du capital de 10 1/2 millions, on rencontre maintenant 8 millions de réserves libres.

Si l'on considère que les résultats des derniers exercices ont été obtenus malgré le régime de la taxation qui prendra fin dans un délai assez court et malgré l'impôt sur les bénéfices de guerre qui n'existe plus depuis juillet dernier, on peut estimer qu'au cours actuel de 1.100 l'action, Industrielle des Pétroles est attrayante comme rendement d'abord et au point de vue spéculatif ensuite, en raison des chances de plus-value qu'elle offre.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 21 avril 1921)

Une assemblée extraordinaire s'est tenue le 26 mars, sous la présidence de M. Julien Halphen.

71.000 actions (sur 80.000) étaient représentées.

L'assemblée a reconnu valable l'augmentation de capital de 10.500.000 francs à 40 millions qui est définitivement réalisée.

En outre, l'assemblée a approuvé les modifications aux statuts résultant tant de l'augmentation de capital que du remboursement des parts bénéficiaires décidé -par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1920.

L'assemblée a décidé, en outre, d'apporter aux statuts diverses modifications devenues nécessaires et de supprimer certains des articles résumant des dispositions transitoires aujourd'hui sans objet.

---

Sociétés  
ALGÉRIE  
(*Le Journal général de l'Algérie*, 1<sup>er</sup> mai 1921)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Blanchet, notaire à Paris, le 4 mars 1921, formation d'une société sous la dénomination « Compagnie industrielle des pétroles », avec siège social à Paris, rue Blanche, 12 ; capital social : 40 millions de fr.

---

APPELS DE FONDS  
(Cote de la Bourse et de la banque, 27 mai 1921)

Cie Industrielle des Pétroles. — Versement des trois derniers quarts sur les actions nouvelles, soit 375 fr. par titre, avant le 5 juillet, au Comptoir national d'escompte, 14, rue Bergère. — *Petites Affiches*, 25 mai 1921.

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*Le Journal des finances*, 5 août 1921)

L'action de la Compagnie industrielle des pétroles a été ferme à 1.050 sur la nouvelle que le conseil proposerait à l'assemblée du 9 courant la répartition d'un dividende de 75 fr. égal au précédent ; les bénéfices nets de l'exercice clos le 30 avril s'élèvent à 5.984.805 fr. contre 6.045.586 fr. pour l'exercice précédent. Avec le report antérieur, soit 652.092 fr., le solde distribuable se monte à 6.636.897 fr. Au cours de l'exercice, la société a pris diverses participations : Société française et roumaine des pétroles, Société alsacienne et lorraine de recherches [minières]<sup>13</sup>, Naphto Limanowa, Pechelbronn, Mazout-Transports, Steaua française.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 15 août 1921)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie industrielle des pétroles a eu lieu le 9 août, sous la présidence de M. Léon Orosdi.

On sait que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 7 décembre 1920 avait décidé l'augmentation du capital social de 29.500.000 francs par la création de 59.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 500 fr. l'une et le rachat des parts de fondateur, en laissant aux administrateurs le soin de fixer les modalités de l'émission et du remboursement. Cette double opération a été déterminée par le conseil, en date du 13 janvier 1921, de la façon suivante :

Sur les 59.000 actions créées, 32.000 ont été réservées aux actionnaires, aux porteurs de parts de fondateur et au personnel de la société ; les 27.000 autres ont été souscrites par un groupe américain.

La prime, pour les actionnaires français, a été fixée à 250 francs par action nouvelle et a été versée lors de l'appel du premier quart, le 15 février dernier.

La prime de 800 francs par action nouvelle, appliquée au groupe américain, a été libérée jusqu'à concurrence de 500 fr. le 15 février, en même temps que le versement du premier quart ; le soldé de cette prime, soit 300 francs, sera payé le 15 octobre prochain.

Les parts de fondateur ont été remboursées à raison de 1.732 fr. 80 l'une, sous déduction des impôts.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende brut de 75 francs à chacune des 21.000 actions anciennes, payable à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, sous déduction

---

<sup>13</sup> Société alsacienne et lorraine de recherches minières (Salrem) :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Salrem\\_Salrep.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Salrem_Salrep.pdf)

des changes fiscales au Comptoir national d'escompte de Paris et dans ses succursales et agences, contre remise des anciens titres, coupon n° 11 attaché, en échange desquels il sera délivré un titre nouveau, dont le premier coupon portera le n° 12. Ces nouveaux titres seront remis dans un délai maximum de un mois.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

1922 (février) : CRÉATION DE LA  
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES DE L'AFRIQUE DU NORD  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Industrielle\\_Petroles\\_AFN.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Industrielle_Petroles_AFN.pdf)

---

1922 (mars) : CRÉATION DE LA  
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES AU MAROC  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Industrielle\\_Petroles\\_Maroc.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Industrielle_Petroles_Maroc.pdf)

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, août 1922)

L'assemblée générale ordinaire de cette société a eu lieu le 5 août, sous la présidence de M. Pierre Lefèvre-Vacquerie, président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1921-1922. Le solde créditeur du compte de profits et pertes accuse un bénéfice de 8.093.102 fr., non compris le report de 601.529 fr. de l'exercice précédent.

Le dividende brut a été fixé à 60 francs pour les 80.000 actions, soit net 54 francs pour les actions nominatives et 49 fr. 55 pour les actions au porteur. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 2 octobre prochain.

Une somme de 8 millions de francs a été affectée à la Réserve extraordinaire, portant ce poste à 8 millions.

Outre ses participations anciennes, la société a pris deux participations nouvelles, l'une de 300.000 francs dans la Société algérienne des Pétroles de Tliouanet, l'autre de 4 millions dans la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord.

Par contre, une diminution de 5.610.309 fr. dans la valeur des participations s'est produite, provenant d'une part du remboursement des fonds engagés dans le Consortium français d'importation et dans la Société du pétrole d'Alsace, et d'autre part de la cessation des intérêts de [*sic* : cession des intérêts dans] la Société Vega ainsi que de l'amortissement de la valeur de certaines actions du portefeuille, notamment. des actions des sociétés « Sinclair, compagnie franco-américaine » et des « Vaporisateurs [*sic* : Vaporiseurs] C. I. P. », entrées en liquidation.

M. Louis Pirel a vu son mandat d'administrateur renouvelé pour six ans.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, octobre 1922)

Les actionnaires se sont réunis le 13 octobre en assemblée générale extraordinaire, sous la présidence de M. Julien Halphen, doyen du conseil d'administration, assisté de M. Lefèvre-Vacquerie, administrateur-délégué de la société.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et l'avoir approuvé, l'assemblée a décidé que le capital social, actuellement de 40 millions de francs, divisé en 80.000 actions de 500 francs chacune, entièrement libéré, sera augmenté de 20 millions de francs et porté ainsi. à 60 millions par l'émission de 40.000 actions nouvelles également au nominal, de 500 francs. Cette émission sera faite par le conseil en une seule fois d'ici le 31 décembre 1922.

Les 40.000 actions nouvelles seront réservées, jusqu'à concurrence de moitié; aux propriétaires des actions actuellement existantes, au prix de 600 fr., soit avec une prime de 100 fr. par titre, et à concurrence de l'autre moitié au groupe de la Sinclair Consolidated Oil Corporation, à New-York (déjà souscripteur de la précédente augmentation) au prix de 800 francs, soit avec une prime de 300 francs.

Le premier dividende auquel auront droit les 40.000 actions nouvelles sera celui que fixera pour toutes les actions l'assemblée générale approuvant les. comptes de l'exercice social 1923-24, qui sera clos le 30 avril 1924.

Les modifications nécessaires ont.été apportées aux articles 6, 15, 27, 23 et 35 des statuts, comme conséquence de cette augmentation de capital.

INDUSTRIELLE DES PETROLES  
(Cote de la Bourse et de la banque, 22 novembre 1922)

La Compagnie industrielle des pétroles a, on le sait, porté son capital de 10.500.000 fr. à 40.000.000 au début de l'année 1921, notamment par une prise d'intérêts de la Sinclair Consolidated Oil Corporation. C'est donc dans des conditions nouvelles que s'est écoulé pour cette société l'exercice clos le 30 avril dernier.

Malgré la charge financière considérable résultant de l'obligation de conserver à la disposition de l'État un stock de pétrole égal au quart des ventes annuelles, la Compagnie a réalise en 1921-1922 un bénéfice de 8.093.102 fr. 38, au lieu de 5.984.804 fr. 48 en 1920-1921 ; le dividende, ramené de 75 à 60 fr. s'applique a 80.000 actions au lieu de 21.000, et absorbe 4.800.000 fr. au lieu de 1.575.000 francs précédemment. Les soldes disponibles, qui, compte tenu du report antérieur, ressortent respectivement pour les deux derniers exercices [...] ont été répartis comme suit :

	1920-21	1921-22
Réserve légale	299.240 22	404.655 17
Dividende	1.575.000 00	4.800.000 00
Conseil d'administration	645.070 53	661.053 97
Direction	516.056 42	528.844 72
Réserve extraordinaire	3.000.000 00	2.000.000 00
Report à nouveau	601.529 05	300.076 29
	<u>6.636.896 82</u>	<u>8.694.632 03</u>

L'assemblée générale du 5 août 1922, qui a voté cette répartition, a décidé de mettre le dividende en paiement le 2 octobre 1922 (coupon n° 12).

Le conseil d'administration indique que l'entrée sur le marché de plusieurs sociétés concurrentes prouve que la compagnie ne peut que se louer des accords passés avec la Sinclair dont elle a fait, en quelque sorte, son associée. À ce sujet, il signale que la



Sinclair franco-américaine (devenue sans objet depuis l'augmentation du capital de la Compagnie industrielle des pétroles) est entrée en dissolution et que la répartition de l'actif s'effectue actuellement.

La flotte dont la Compagnie dispose par suite d'intérêts dans des Compagnies de navigation s'est augmentée d'une manière importante.

Le portefeuille a subi quelques modifications : il comprend 100 actions Société alsacienne et lorraine des recherches minières (sur lesquelles le deuxième quart a été appelé, d'où une augmentation de 12.500 fr.), 3.603 actions Pechelbronn pour lesquelles les versements de libération ont exigé 1 million 261.500 fr., 7.653 actions Mazout-Transports (dont 4.200 étaient antérieurement possédées et dont 3.333 proviennent de la liquidation de la Sinclair Franco-Américaine), 3.000 actions Société algérienne des Pétroles de Tliouanet et 8.000 actions Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord (participations nouvelles).

Cette dernière société a été constituée au capital de 6 millions avec le concours de la maison Giacomo Colo de Tunis. La Compagnie industrielle des pétroles a apporté ses établissements d'Arzeu et ses dépôts en Algérie, la maison Calo, ses concessions et établissements de Bône et Alger.

Le portefeuille comprend encore un certain nombre d'actions Société française et roumaine de pétrole, Naphte Limanowa, Steaua Française.

Par contre, la Compagnie industrielle des pétroles a cédé à la Financière Belge des Pétroles la participation qu'elle possédait dans la Vega.

Le portefeuille, amortissements déduits, est évalué, à l'actif du bilan, au 30 avril 1922, à 18.463.637 13 contre 16.537.896 43.

Les immobilisations (immeubles, terrains, raffineries et entrepôts) s'élèvent à 7.094.205 fr. 77 en diminution de 814.353 fr. 53 provenant d'amortissements. On y rencontre le poste nouveau appareils de distribution pour 328.687 fr. 69.

Les débiteurs divers sont à 21.999.964 fr. 99. Au passif, le capital figure sans changement pour 40 millions ; les obligations sont en diminution de 208.000 par suite de l'amortissement normal. Les exigibilités sont de 30.850.430 fr. 22, les réserves de 11.704.719 fr.

L'assemblée a réélu pour six ans M. Louis Pirel [Pirel], administrateur sortant.

AVIS DE DÉCÈS  
(*La Libre Parole*, 12 octobre 1923)

Nous apprenons la mort de M. Louis Pirel, secrétaire du Syndicat des chemins de fer de Ceinture, chevalier de la Légion d'honneur

Compagnie industrielle des pétroles  
(*Le Journal des finances*, 3 novembre 1923)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie industrielle des pétroles s'est tenue 54, rue de Londres, sous la présidence de M. Pierre Lefèvre-Vacquerie, le jeudi 25 octobre 1923, à 15 heures.

Les résolutions votées à l'unanimité comportent :

1° La distribution, aux actions numérotées jusqu'à 80.000 inclusivement, d'un dividende de 30 fr. brut (soit net 27 fr. aux actions nominatives et 22 fr. 625 aux actions au porteur).

2° La distribution, aux actions nouvelles numérotées de 80.001 à 120.000, d'un dividende brut de 3 fr. 10 par titre (soit net 2 fr. 79).

Ces dividendes seront payables à dater du 5 novembre, par les soins du Comptoir national d'escompte de Paris, contre remise du coupon numéro 13, des actions numérotées jusqu'à 80.000 inclusivement. ; et contre remise du coupon étoile (rouge) des actions nouvelles numérotées de 80.001 à 120.000.

M. Victor Barbaudy<sup>14</sup> a été nommé administrateur en remplacement de M. [Léon] Orosdi [† déc. 1922], décédé au cours de l'exercice.

### COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES (Cote de la Bourse et de la banque, 7 novembre 1923)

Dans nos numéros des 11 et 26 octobre, nous avons déjà exposé dans leurs grandes lignes, les résultats obtenus en 1922-23 par la Compagnie industrielle des pétroles et rendu compte succinctement de l'assemblée ordinaire qui a approuvé, le 25 octobre, les comptes du dernier exercice ; mais il convient de revenir en détail sur les chiffres du bilan et les déclarations du conseil.

Rappelons que bénéfice net de 1922-23 est ressorti à 1.207.591 fr. 46 au lieu de 8.093.102 fr. 38 pour 1921-22 ; compte tenu du report antérieur, le solde disponible a atteint 1.507.667 fr. 75. L'assemblée a décidé de prélever sur la réserve extraordinaire une somme de 1.100.000 fr. et de distribuer à chacune des actions n° 1 à 80.000, un dividende brut de 30 fr., soit 27 fr. net au nominatif et 22 fr. 625 au porteur, et à chacune des actions n° 80.001 à 120.000, un dividende brut de 3 fr. 10, soit net 2 fr. 79 ; on sait que ces dernières ne participaient aux bénéfices que *pro rata temporis* depuis le moment où fut réalisée la dernière augmentation du capital.

Des explications qui ont été données après la lecture du rapport du conseil, il ressort que les résultats moins favorables qui sont présentés cette année résultent de la lutte très vive qui s'est engagée pendant tout l'exercice entre toutes les grandes compagnies de pétrole et des cours de vente très bas qui ont été la conséquence de cette lutte. Depuis quelque temps, cette guerre de tarifs a tendance à s'apaiser, et les prix de vente ont sensiblement remonté. La question des amortissements a été aussi soulevée. Un actionnaire les trouvant trop élevés, le président lui a déclaré que c'était là la force de la société et que les actionnaires n'auraient qu'à se féliciter un jour de leur prudente prévoyance. Il fut également question des [divers] appareils de distribution mis en service par la société. La discussion s'est terminée sur les rapports avec la Sinclair Corporation, qui a pris une importante participation dans la Compagnie industrielle des pétroles, rapports dont la Compagnie n'a qu'à se louer.

Les deux derniers bilan au 30 avril se résument et se comparent comme suit :

	1922	1923
ACTIF		
Immobilisations	7.094.205 77	15.142.762 14

<sup>14</sup> Bernard Georges Victor Barbaudy : né le 31 août 1863 à Bordeaux. Fils de Mathieu Barbaudy et de Eugénie Clergeaud. Marié le 8 janvier 1916 avec Anna-Madeleine Duprez. Dans la maison de commission paternelle jusqu'en 1888, puis à Paris : représentation commerciale. Constitue un consortium de maisons françaises pour l'importation des pétroles (1896). Sous-directeur de la Société industrielle des pétroles, puis directeur général de la Cie industrielle des pétroles. La représentant dans diverses filiales et organismes. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 juillet 1928 (parrainé par Théodore Mante).

Frais de constitution et augmentation du capital	1.415.351 75	2.337.978 10
Mission à Madagascar	—	40.000 00
Marques diverses	1 00	1 00
Frais d'émission et prime de remboursement obligations	218.800 00	201.360 00
Disponibilités	16.130.732 48	25.678.031 78
Comptes débiteurs	21.999.904 99	17.858.586 68
Actionnaires	2.250 00	475.500 00
Rachat des parts de fondateur	17.154.720 00	17.154.720 00
Participations et portefeuille	18 463.637 13	19.020.312 13
Marchandises générales	41.105.118 13	47.401.647 31
	<u>123.584.781 25</u>	<u>145.310.899 14</u>
PASSIF		
Capital	40.000.000 00	60.000.000 00
Obligations	2.735.000 00	2.517.000 00
Réserve légale	1.349.249 22	1.753.895 34
Réserve extraordinaire	8.000.000 00	10.000.000 00
Fonds d'assurance	2 355.478 78	2.680.464 03
Prime d'émission sur actions nouvelles	29.600.000 00	37.600.000 00
Créanciers divers	11.165.307 35	12.251.068 14
Obligations amorties et coupons à payer	489.948 52	274.703 76
Effets à payer	19.195.174 35	15.196.407 86
Propriétaires de parts de fondateur	—	1.529.692 26
Profits et pertes :		
Bénéfice de l'exercice	8.043.102 38	1.207.591 46
Report antérieur	601.529 65	300.076 29
	<u>123.584.781 25</u>	<u>145.310.899 14</u>

L'assemblée a nommé M. Victor Barbaudy, administrateur ; la durée du mandat est fixée à celle qui reste à courir sur le mandat de M. Orosdi, décédé, et que M. Barbaudy remplace, soit jusqu'au 9 août 1927.

#### L'OMBRE D'HUGO STINNES

Le scandale américain des pétroles aura-t-il une répercussion en France?

Le rôle de la Compagnie industrielle des pétroles

(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mars 1924)

par R. M.<sup>15</sup>

L'ampleur prise par l'affaire des pétroles américains attire, une fois de plus, l'attention publique française sur les répercussions possibles que ce scandale peut avoir en France, et ce, d'autant plus, que M. Daniels, ancien secrétaire d'État à la marine, aux États-Unis, parlant de l'Option Sinclair a déclaré que M. Harry Sinclair avait l'intention de vendre le pétrole américain réservé à l'usage exclusif de la marine à un groupe d'industriels à la tête duquel se trouverait Hugo Stinnes.

Nous avons signalé, en leur temps, les tractations Stinnes-Sinclair, en attirant l'attention sur le fait que la Compagnie industrielle des pétroles, société française, comptait parmi ses plus gros porteurs de titres la Sinclair Oil qui n'a pas souscrit moins de 40 % de la dernière augmentation de capital et nous avons estimé que, du fait des accords Stinnes-Sinclair, la Compagnie industrielle des pétroles pouvait se trouver devenir, dans un délai plus ou moins long, l'instrument de pénétration. d'Hugo Stinnes en France.

La Compagnie industrielle des pétroles ne nous a adressé ni protestation, ni rectification.

Nous sommes donc en droit de demander, maintenant que les agissements Stinnes-Sinclair ont été nettement dénoncés par un ancien ministre américain au Parlement des États-Unis, si l'on s'est préoccupé dans les milieux gouvernementaux français des possibilités pour le groupe Stinnes-Sinclair, d'agissements identiques en France par l'intermédiaire de la Compagnie industrielle des pétroles.

La première question qui se pose, à notre avis, est celle-ci : Combien d'actions anciennes ou nouvelles, la Sinclair Oil américaine possède-t-elle de la Compagnie industrielle des pétroles et quels sont les accords intervenus entre les deux sociétés ? IL ne s'agit pas là, en effet, d'une question purement commerciale, mais, au contraire, d'une question d'intérêt, et même de sécurité, national.

Et peut-être n'est-il pas sans intérêt de revoir l'ensemble des tractations menées en France par la Sinclair Oil.

C'est en 1919 qu'on commence à rencontrer officiellement en France la Sinclair Consolidated Oil Corporation, lorsque, associée à la Compagnie industrielle des pétroles, elle crée à Paris la Compagnie franco-américaine de combustibles Sinclair, dont elle souscrit, tant par elle-même que par ses propres dirigeants, 7.500 actions sur les 15.000 composant le capital social, soit la moitié.

Le but de cette création était la participation de la Société Sinclair au commerce français des pétroles, commerce auquel on prétendait devoir rendre incessamment la plus entière liberté.

Il n'en fut malheureusement pas ainsi et devant les charges fiscales qui grevaient son actif sans qu'elle puisse rien espérer, la Sinclair française était dissoute dans le courant de 1922.

Entre-temps, la Sinclair prenait une participation de 40 % dans l'augmentation de capital de la Compagnie industrielle des pétroles effectuée en 1920. À la même époque, avec cette dernière et par l'intermédiaire de la Sinclair française, elle constituait, à Paris, la Société Mazout-Transports au conseil de laquelle on trouve des personnalités appartenant à l'Industrielle des Pétroles (comme M. Lefevre-Vacquerie), et à la Sinclair (comme MM. Cudahy, Worthington, etc.).

L'année suivante, en 1921, elle participait, en outre à la constitution de la Compagnie des Huiles Sinco, créée comme organisme de vente d'huiles, graisses, lubrifiants, etc., au conseil d'administration de laquelle elle est représentée particulièrement par M. Simpton.

---

<sup>15</sup> Roger Mennevée : radical, indulgent vis-à-vis des Soviets.

Enfin, il est certain que la Sinclair Oil est en relations étroites avec la Texas Cy qui a créé en France, en mars 1920, la Compagnie des Huiles Texaco.

Si donc, la Sinclair Oil a cessé de se montrer en France sous son nom, elle n'en a pas moins marqué une activité toute particulière.

Nous ne nous en plaindrions pas si, derrière toute cette activité, ne se profilait, une fois de plus, l'ombre du magnat allemand Stinnes.

Car, enfin, il n'y a pas si longtemps que dans la presse américaine et la presse française a été publiée cette information qui précisait qu'un accord était intervenu entre Stinnes et la Sinclair Oil, par lequel cette société devenait l'organe de Stinnes en Amérique ; et est-ce que M. Cudahy, président de la Société The Cudahy Pipe-Lines — société contrôlée par Stinnes — n'est pas également vice-président du conseil d'administration de la Sinclair-Oil ?

Alors, lorsque nous voyons que celle-ci s'intéresse, dans des proportions qui lui assurent presque le contrôle, à la société française dite Compagnie industrielle des pétroles, nous avons le droit de nous demander si cette dernière société ne va pas redevenir ce qu'elle était avant-guerre, un organisme d'expansion commerciale allemande.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la Compagnie industrielle des pétroles a été créée par M. Théodore Mante, le même qui fut condamné, pendant la guerre, pour commerce avec l'ennemi et que l'enquête révéla comme ayant été, avant la guerre, l'homme de paille du Syndicat Rhénan Westphalien. Et la question se pose de savoir si la Compagnie industrielle des pétroles ne fut pas créée de la même façon, surtout lorsqu'on sait qu'un gros paquet d'actions (2.000), était entre les mains de M. F. Haller, représentant un groupe allemand, et que parmi les autres actionnaires, on comptait M. G. Solmssen, alors directeur de la Disconto Bank, de Berlin, et M. Schroeder, banquier à Hambourg ; si bien qu'au moment de la guerre, un jugement du Tribunal de la Seine en date du 16 décembre 1914 mettait sous séquestre les intérêts allemands existant encore dans la société.

Or, il faut bien constater que c'est vers la Compagnie industrielle des pétroles que s'est tournée la Sinclair Consolidated Oil Corporation, associée par ailleurs à Hugo Stinnes ; il faut bien constater aussi que M. Théodore Mante, malgré sa condamnation particulièrement infamante, a retrouvé une place « officieuse » au sein du groupe Compagnie industrielle des pétroles ; il faut bien constater que le même Théodore Mante était parmi les principaux souscripteurs (445 actions) de la Sinclair française, en compagnie de M. Cudahy, président de la Cudahy Pipes-lines, société contrôlée — nous l'avons dit — par Stinnes.

C'est là un ensemble de faits ; ce sont là des maillons d'une chaîne que certains qui ignorent tout de la technicité des Konzern et des trusts, pourront qualifier de « plaisanteries ».

Nous estimons, nous, que c'est un état de choses qui permet toutes les suspicions, toutes les craintes.

Nous demandons au Gouvernement — puisque aussi bien on semble vouloir se préoccuper en haut lieu des dessous des rivalités internationales pour le pétrole — de bien vouloir nous dire que l'activité de la Sinclair Oil en France ne présentera pas des dangers — d'un autre genre peut-être — mais aussi graves, peut-être plus graves même, que ceux dénoncés en Amérique ;

Nous demandons aussi, et surtout, qu'on nous assure que la Compagnie industrielle des pétroles est bien encore une société exclusivement, française, et que, de toutes façons, elle ne servira pas d'instrument à l'oligarchie étrangère quelle qu'elle soit.

Nous sommes prêts à publier les réponses qui nous parviendront du Gouvernement ou de la Compagnie industrielle des pétroles elle-même.

---

NÉCROLOGIE  
Julien Halphen  
(*Le Temps*, 4 novembre 1924)

On annonce la mort de M. Julien Halphen, décédé dans sa 88<sup>e</sup> année. De la part des familles H. Meyer-Heine, Henri Berr, Jacques Halphen, docteur Émile Halphen, docteur Schil, docteur Neuberger, Lucien Levy. Les obsèques auront lieu le mardi 4 novembre, à 2 h., rue Brunel, 4. Inhumation, cimetière Montmartre. Ni fleurs ni couronnes.

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*Le Journal des finances*, 7 novembre 1924)

L'assemblée du 25 octobre, présidée par M. Pierre Lefèvre Vacquerie, a approuvé les comptes de l'exercice au 30 avril 1924. Elle a, voté un dividende de 65 fr. brut par action (net 57,20 au nominatif et 52,73 au porteur) payable le 15 novembre (coupon 14). Une somme de 2.100.000 francs a été portée à la réserve extraordinaire.

Le rapport mentionne que l'accroissement des immobilisations de 11.290.917 francs, après 4.169.793 francs d'amortissements nouveaux, est imputable, d'une part, à l'immeuble 54, rue de Londres, en voie d'achèvement, d'autre part, à l'édification des entrepôts de Bordeaux-Bassens, Dunkerque. Rouen et Strasbourg.

Après avoir donné *quitus* de leurs fonctions à M. Pirel, décédé, et Roosevelt, administrateur démissionnaire, l'assemblée a ratifié la nomination aux mêmes fonctions de M. Baur.

---

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 novembre 1924)

L'exercice 1923-24 de la Compagnie industrielle des pétroles, dont il a été rendu compte à l'assemblée ordinaire du 25 octobre, a été infiniment meilleur que le précédent, puisqu'il s'est soldé par un bénéfice net de 12.970.998 fr. 79 au lieu de 1.207.591 fr. 46 pour 1922-23 ; après adjonction du report antérieur, le solde disponible a atteint 12.994.286 fr. 97. Ces résultats ont été acquis bien que la concurrence n'ait pas désarmé ; elle est restée active sur tous les points du territoire, mais la lutte de prix qui allait jusqu'à vendre les produits au-dessous du prix de revient et dont les déplorables effets avaient eu un si fâcheux contrecoup sur les comptes de 1922-23, ne pouvait se prolonger longtemps encore avec la même intensité.

Voici quelle répartition du solde disponible de l'exercice 1923-24 a été décidée par l'assemblée :

Réserve légale	648.549 94
Intérêt 6 % aux actions	3.600.000 00
Tantièmes au Conseil	1.090.306 10
Tantièmes à la Direction	872 244 88
Réserve extraordinaire	2.100.000 00

Dividende supplémentaire 7 %	4.200.000 00
Report à nouveau	483.186 05
	<u>12.994.286 97</u>

Le dividende de 1923-1924 a donc été fixé à 13 % ou 65 fr. brut par action, soit 57 fr. 20 par action nominative ou 52 fr. 73 par action au porteur, qui sera mis en paiement à partir du 15 novembre en échange du coupon n° 14. Rappelons que pour 1922-1923, il avait été décidé de prélever sur la réserve extraordinaire une somme de 1.100.000 fr. pour pouvoir répartir 30 francs brut aux actions anciennes et 3 fr. 10 aux actions nouvelles.

Le développement des installations et des dépôts ainsi que l'extension du système de distribution commence à se faire sentir et entre, pour une part prépondérante, dans l'amélioration des bénéfices, a exposé le conseil dans son rapport à l'assemblée. Le rendement du portefeuille s'intensifie, notamment par les bénéfices que la société retire de ses filiales de l'Afrique du Nord. Les ventes d'huiles combustible et de graissage sont en augmentation. La consommation générale de la France en produits de pétrole s'accroît d'une façon constante et le chiffre d'affaires de la société concorde d'une manière satisfaisante avec cette progression.

Les établissements de réception de Dunkerque et de Bordeaux, qui sont aujourd'hui complètement achevés, sont entrés en exploitation. Avec ceux déjà existants de Rouen, de La Pallice et de Cette, la société est à même de recevoir ses marchandises dans presque tous les ports de France ouverts au commerce du pétrole et de réaliser ainsi sur les transports par mer de très sérieuses économies.

La société a développé d'une manière méthodique le nombre de ses dépôts de l'intérieur, s'attachant spécialement à ceux qui sont desservis par des voies navigables ; enfin, elle augmente avec une activité constante le nombre des pompes de distribution.

L'extension des filiales de la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord et de la Compagnie industrielle des pétroles au Maroc donne satisfaction. Leurs ventes se développent d'une manière rapide et c'est pourquoi la première a dû porter son capital de 6 à 9 millions de francs, la seconde de 1 à 3 millions de francs. On peut attendre des résultats encore plus satisfaisants pour l'exercice en cours, leurs dépôts et leurs moyens de distribution s'étant largement multipliés en rapport avec les besoins de la consommation.

La société a de larges intérêts dans les sociétés de navigation Naphte-Transports, Pétroles-Transports et Mazout-Transports qui disposent d'une flotte de quatre navires-citernes représentant une capacité d'une trentaine de mille tonnes. Le service de ces navires, qui donne toute satisfaction, assure au point de vue des transports maritimes l'indépendance de la Compagnie industrielle des pétroles. Les prix qui ont eu, pendant cet exercice, des fluctuations très étendues, ont cependant donné une moyenne supérieure à celle de l'année précédente en laissant une marge de bénéfices.

Les deux derniers bilans au 30 avril ont été établis et se comparent comme suit :

	1923	1924
ACTIF		
Immobilisations	15.142.762 14	26.433.679 48
Frais de constitution et augmentation du capital	2.337.978 10	1.764.164 55
Mission à Madagascar	4.000 00	—

Marques diverses	10 00	1 00
Frais d'émission et prime de remboursement obligations	201.360 00	183.000 00
Disponibilités	25.678.031 78	25.799.347 51
Avances sur marchandises en mer	—	13.406.963 32
Comptes débiteurs	17.858.586 68	18 367.546 81
Actionnaires	475.500 00	6.750 00
Rachat des parts de fondateur	17.154.720 00	17.154.720 00
Participations et portefeuille	19.020.312 13	20.653.843 79
Marchandises générales	47.401.647 31	49.078.439 75
	<u>145.310.899 14</u>	<u>172.848.456 21</u>
PASSIF		
Capital	60.000.000 00	60.000.000 00
Obligations	2.547.000 00	2.287.500 00
Réserve légale	1.7.73.893.34	1.814.274 91
Réserve extraordinaire	10.000.000 00	8.900.000 00
Fonds d'assurance	2.680.464 03	3.042.106 69
Prime d'émission sur actions nouvelles	37.600.000 00	37.600.000 00
Créanciers divers	12.251 068 14	9.560.749 67
Emballages à rembourser	—	3.057.897 50
Obligations amortiss. et coupons à payer	274.703 76	289.856 75
Effets à payer	15.196.407 86	33.278.622 02
Propriétaires de parts de fondateur	1.529.692 26	23.161 70
Profits et pertes :		
Bénéfice de l'exercice	1.207.591 46	12.970.998 79
Report antérieur	300.076 29	23.288 18
	<u>145.310.399 14</u>	<u>172.848.456 21</u>

À l'actif, le compte Actionnaires ne figure plus que pour les 6.750 fr. de souscripteurs en retard à la dernière augmentation du capital. Le compte Participations et portefeuille s'est accru de la souscription à l'augmentation du capital des filiales, de la souscription au capital de la Compagnie française des pétroles, ainsi qu'à celui du Comptoir de vente du carburant national. Au passif, l'augmentation des exigibilités, passées de 27 millions 1/2 à 46 millions de francs, était presque totalement absorbée par des effets à payer, réglés depuis la clôture du dernier exercice.

L'assemblée a ratifié la nomination faite par le conseil de M. Raymond Baur comme administrateur.

---

*Annuaire industriel*, 1925

PÉTROLES (Cie industrielle des), 54, r. de Londres, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Central 74-18 et 74-28. Louvre 53-26. Ad. T. Luxoil-Paris. Soc. an. cap. 60 millions de fr. Entrepôts de vrac :



Aubervilliers, La Pallice, Sens, Toulouse, Villeurbanne, [Arzew](#), Raffineries : Rouen, Frontignan.

Pétrole. Essence et huiles pour automobiles. (4-110253).

---

*Annuaire industriel*, 1925

PROCÉDÉS GANNE (Soc. d'Exploitation des), 54, r. de Londres, Paris, 8<sup>e</sup>. Cap. 150.000 fr. — Adm. : MM. Jacques Barendson, Gane [sic : Ganne], Gérard, [Jacques] Halphen, Wanger.

Distillation du pétrole. (448579).

TRANSPORTS RHÉNANS (Cie de)\*... Adm. : ... Jacques Halphen, direct. de la Cie industrielle des pétroles...

Transports de carburants liquides sur le Rhin et les voies d'eau adjacentes. (42-49805).

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 novembre 1925)

.....  
L'assemblée a renouvelé pour six ans le mandat d'administrateur de M. Pierre Lefèvre-Vacquerie.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 25 novembre 1925)

L'assemblée ordinaire réunie le 30 octobre, sous la présidence de M. Gustave Gravier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1925 et se soldant par un bénéfice net de 114.835 fr. 41, soit, avec le report antérieur de 483.186 fr. 05, un total disponible de 598.021 fr. 46 qui a été reporté à nouveau. Le bilan s'équilibre par un total de 172.456.607 fr. 93 présentant peu de différences avec celui du précédent exercice. On remarque aux immobilisations une augmentation de 7.444.744 fr. 30 après amortissements de 2.614.481 francs, les appareils de distribution entrant dans cette augmentation pour 4.530.842 fr. 53. Les réserves diverses figurent pour 16.706.599 fr. 24 et les primes sur émission d'actions sans changement pour 37 millions 600.000 francs.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 25 octobre 1926)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie industrielle des pétroles s'est tenue, 54, rue de Londres, le jeudi 28 octobre 1926, sous la présidence de M. Pierre Lefèvre-Vacquerie, assisté de MM. Verdier de Lisle et Hassan.

L'assemblée générale a approuvé les rapports, les comptes et le bilan de l'exercice clôturé le 30 avril 1926. Elle a décidé de distribuer à chacune des 120.000 actions constituant le fonds social un dividende brut de 55 francs, dont le paiement sera fait, à partir du 15 novembre 1926, au Comptoir national d'escompte de Paris, à Paris, et dans

ses agences et succursales, contre remise du coupon n° 15. Ce coupon ressort net à 48 fr. 40 au-nominatif et 38 fr. 21 au porteur.

En outre, elle a décidé de porter à la « Réserve extraordinaire » une somme de deux millions et demi, et de reporter à nouveau le solde créditeur du compte « Profits et Pertes », soit 519.142 fr. 38.

L'assemblée a renouvelé pour six ans les mandats d'administrateurs de MM. Gustave Gravier et D. Zafiropulo et nommé MM. E. Hugot et Ch. I. Poupet commissaires des comptes pour l'exercice 1926-27.

INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(La Cote de la Bourse et de la banque, 27 juillet 1927)

À leur dernière assemblée générale, les actionnaires de la Compagnie industrielle des pétroles ont approuvé les comptes de l'exercice 1925-26. Ces comptes font apparaître un bénéfice net de 11 millions 160.424 fr. 67 qui ne s'établit qu'après de larges amortissements, soit : 3.218.237 fr. pour les immobilisations, 4.090.941 fr. pour les appareils de distribution, 579.682 fr. pour frais d'augmentation de capital, soit un total de 7.888.860 fr.

Le bénéfice net pour l'exercice précédent n'avait été que de 114.835 fr. 41.

En y joignant le report précédent, le solde bénéficiaire s'établit à 11.752.704 fr. 38 au lieu de seulement 598.021 fr. 46 pour 1924-25.

Les répartitions de ces sommes, que nous comparons entre elles, ont été les suivantes :

RÉPARTITION

	1924-25	1925-26
Bénéfices nets	114.835 41	11.169.424 07
Solde reporté de l'exercice précédent	483.186 05	592.279 71
	598.021 46	11.752.704 33
À la réserve légale	—	558.021 22
Dividende	—	6.600.000 00
Tantièmes	—	1.575.340 77
À la réserve extraordinaire	—	2.500.000 00
Solde à reporter	598.021 46	519.142 38
	598.021 46	11.752.704~33

Le dividende a été fixé à 55 fr. par action tandis qu'aucun dividende n'avait été réparti pour le précédent exercice. Celui de l'exercice 1923-24 avait été de 65 francs.

Selon le degré d'acuité de la vive concurrence que leur ont suscitée, depuis trois ou quatre ans. les filiales françaises créées par les grandes sociétés étrangères de production afin de répondre aux besoins grandissants de notre pays, en essence et huile lubrifiante, les anciennes entreprises de distribution ont vu leurs résultats et leurs bénéfices varier entre des limites exceptionnellement larges. La lutte a été si vive au cours de l'année 1924 que les produits s'étaient vendus au-dessous de leurs prix de revient, au point que la Compagnie industrielle avait dû supprimer toute répartition, sans toutefois négliger d'amortir environ 3.200.000 fr. Mais cette situation

exceptionnelle ne pouvait se prolonger indéfiniment. Aussi, lors de la réunion de l'assemblée de l'année dernière, le conseil exprimait-il l'espoir que les résultats de l'exercice 1925-26 seraient meilleurs que ceux dont il rendait compte. Cet espoir s'est réalisé.

Pendant le dernier exercice clos le 30 mars dernier, la concurrence, sans être moins active, s'est atténuée. Les résultats déficitaires qu'ont enregistré l'an dernier presque toutes les sociétés d'importation de pétrole les ont amenées à atténuer les exagérations commises dans une lutte sans issue.

Les profits des participations, déclare le rapport, ont largement contribué aux résultats satisfaisants de cet exercice et particulièrement ceux réalisés par les filiales de la société : la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord et la Compagnie industrielle des pétroles du Maroc.

Mais les résultats satisfaisants obtenus par la Compagnie pendant l'année dernière proviennent surtout de l'énergie avec laquelle son conseil ne s'est pas laissé devancer par les Compagnies concurrentes dans l'adoption des moyens des plus efficaces en vue de satisfaire les consommateurs. C'est ainsi que le conseil n'a pas hésité, dès 1922, à développer ses moyens de production et de transport et à augmenter le nombre et la puissance de ses dépôts. L'importance croissante du chiffre d'affaires a été la conséquence la plus immédiate de cette extension ; elle a permis, dans une certaine mesure, de pallier à l'augmentation inévitable des frais généraux.

La consommation en France n'a, d'ailleurs, pas cessé de se développer sensiblement malgré les changes extrêmement lourdes des impôts qui frappent les produits du pétrole et qui actuellement pour la Société seule atteignent une somme de plus de 70 millions de francs.

La Compagnie n'aurait sans doute pu assez rapidement trouver les capitaux importants qui lui ont permis de développer son outillage si le conseil n'avait pas, depuis un quart de siècle, réparti les dividendes avec circonspection. Grâce à cet esprit de parcimonie, la Compagnie a pu traverser victorieusement ces années d'épreuve tout en ménageant l'avenir social.

Voici comment se comparent les résultats des deux derniers exercices au 30 avril :

	1925	1926
ACTIF		
Caisse	704.610 98	869.474 39
Banquiers	5.837.749 96	17.501.974 18
Effets à recevoir	4.132.758 75	6.288.357 75
Avances sur marchandises en mer	18.234.708 72	—
Débiteurs divers	20.430.006 20	40.019.064 17
Cautionnements et loyers d'avance	128.287 30	109.670 35
Enregistrement et timbre	868.930 61	1.339.553 03
Rachat des parts de fondateur	17.154.720 00	17.154.720 00
Participat. et portefeuille	21.286.916 19	20.540.679 34
Marchandises, emballages, fournitures	48.446.280 03	51.797.839 57
Terrains	3.578.442 31	4.138.583 67
Immeuble , 54 , rue de Londres	1.967.673 64	1.745.802 76
Raffineries, entrepôts	9.819.333 04	8.337.379 05

Matériel de transports	1.173.846 3U	SU9.87Ü 59
Dépôts divers	3.583.090 20	3.963.770 37
Matériel divers	581.895 83	486.774 33
Appareils de distribution	13.174.111 55	12.212.397 95
Agencements de bureaux	1 00	1 00
Marques diverses	1 00	1 00
Frais de constitution et des augmentat. de capital (moins amortissements)	1.159.364 01	579.682 00
Frais d'émission et prime de remboursement, obligations	163.760 00	143.560 00
	<u>172.426.607 93</u>	<u>187.979.161 50</u>
PASSIF		
Capital-actions	60.000.000 00	60.000.000 00
Obligations	2.047.000 00	1.794.500 00
Créanciers divers	9.850.437 69	20.793.364 39
Emballages à rembourser	3.917.308 95	12.086.414 60
Obligations amorties et coupons échus à payer	311.231 29	264.345 84
Effets à payer	41.396.009 50	26.282.245 39
Prime d'émission sur actions	37.600.000 00	37.600.000 00
Réserve légale	2 462.824 85	2.468.566 60
Réserve extraordinaire	11.000.000 00	11.000.000 00
Fonds d'assurance	3.243.774 39	3.937.020 39
	<u>54.306.599 24</u>	<u>55.005.586 99</u>

Y compris les primes d'émission sur actions, le total des réserves s'élève à 55 millions de francs, soit, à 5 millions près, le montant du capital de 60 millions.

Les immobilisations sont évaluées à 31.634.000 fr. après de très copieux amortissements. Le solde disponible ou réalisable, non compris les participations et portefeuille, s'élève à 58.500.000 fr. en face de 59 426.000 fr. d'exigibilités.

Malgré les vicissitudes de l'industrie, l'affaire semble des plus solides.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(Cote de la Bourse et de la banque, 14 octobre 1927)

Les bénéfices de l'exercice, au 30 avril 1927 de la Compagnie industrielle des pétroles, ressortent à 61.853 fr. contre 11.160.425 fr. Il ne sera pas réparti de dividende alors que, l'an dernier, il avait été distribué 55 fr. par action.

Compagnie industrielle des pétroles  
(La Presse, 30 octobre 1927)

L'assemblée du 28 octobre, présidée par M. Pierre Lefèvre Vacquerie, a approuvé les comptes de l'exercice qui a pris fin le 30 avril 1927. Elle a décidé de reporter à nouveau le solde créditeur de 61.853 francs.

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*L'Économiste parlementaire*, 10 novembre 1927)

.....  
L'assemblée a ratifié la nomination de M. Richard Gross, comme administrateur ; elle a renouvelé le mandat de MM. Simpson, Zarifi, Barbaudy, Baur, L. Mante et H.-F. Sinclair.

---

LA QUESTION DU MONOPOLE DU PÉTROLE  

---

OÙ EN SONT LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ?  
(*Le Siècle*, 1<sup>er</sup> décembre 1927)

La Commission des pétroles de la Chambre se réunira demain pour ouvrir la discussion générale sur : 1. les projets du gouvernement ; 2. les propositions Margaine et Baron, et nomination d'un rapporteur.

La Commission des pétroles n'est pas une des grandes commissions de la Chambre, ayant une compétence absolue. Elle a été instituée uniquement pour examiner deux propositions d'institution du monopole.

Aussi n'a-t-elle pas réussi à entendre toutes les vedettes qu'elle avait convoquées pour poursuivre son enquête. M. Charmeil, conseiller d'État, directeur du personnel de l'Expansion commerciale et du Crédit du ministère du Commerce ; M. Chocarne, directeur des douanes au ministère des Finances, et le général Serrigny, directeur des services du secrétariat général du Conseil supérieur de la défense nationale, ne se sont pas présentés devant elle, l'autorisation leur en ayant été refusée par le gouvernement.

D'autre part, M. Poisson, secrétaire général de la Fédération nationale des Coopératives de consommation de France, s'est excusé, pour raisons de santé, de ne pouvoir se rendre à l'appel de la commission.

M. Wisner, président de la Chambre syndicale des huiles, étant malade, n'a pu se rendre à la convocation.

La Commission a ainsi clôturé mardi son enquête par l'audition de M. de Peyerimhoff, président du Comité des houillères, et celle de M. Lefèvre-Vacquerie, directeur général de la Compagnie industrielle des pétroles.

M. de Peyerimhoff a traité la question de la fabrication en France du pétrole synthétique en partant du charbon.

Et M. Lefèvre-Vacquerie, qui est en étroites relations à la Compagnie industrielle des pétroles, avec un groupe américain important, a fait connaître à la Commission les dangers qui pourraient résulter pour l'économie et la défense nationale de l'emprise étrangère sur l'industrie du pétrole en France.

Il ne semble pas jusqu'ici que l'enquête de la Commission ait révélé des choses sensationnelles, ni projeté sur la question du monopole des clartés nouvelles. Elle approche ainsi de sa phase finale sans avoir passionné l'opinion publique, malgré l'importance théorique du débat politique et industriel qu'elle instituait.

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*La Presse*, 31 octobre 1928)

Comme conséquence du nouveau régime des pétroles, qui, doit entrer en vigueur en avril prochain et qui accorde, au point de vue douanier, des avantages aux produits sortant des raffineries françaises, la société envisage une augmentation de son capital, en vue de la construction d'usines de raffinage ou de participations dans des sociétés de raffineries. Il est probable que des ententes interviendront entre sociétés de distribution pour la création, dans les grands centres, de raffineries servant à des besoins communs. Des négociations sont en cours à ce sujet. La Compagnie industrielle des pétroles pourrait avoir à augmenter de 40 à 50 millions son capital qui est actuellement de 60 millions, selon les déclarations qui viennent d'être faites par le président à l'assemblée.

---

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(*Le Journal des débats*, 4 octobre 1929)

On assure que les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 25 octobre feront ressortir pour l'exercice clos le 30 avril 1929 des bénéfices en très sensible amélioration (ceux de 1927-28 s'étaient élevés à 101.895 francs), ce qui permettra au conseil de rouvrir l'ère des répartitions.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, décembre 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue sous la présidence de M. [Théodore] Mante, a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, clos le 30 avril dernier, faisant ressortir un bénéfice net de 15.371.404 francs. Elle a décidé de porter une somme de 5 millions à la réserve extraordinaire et de distribuer un dividende de 50 francs brut aux actions, soit net 41 francs au nominatif et 29 fr. 619 au porteur, payable à partir du 16 novembre prochain. Le solde disponible après répartition, soit 1.285.894 francs, a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Badger, [Jacques] Halphen <sup>16</sup>, Maguire, Sheels et Tomalin.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a reporté la date de clôture de l'exercice du 30 avril au 31 décembre, l'exercice en cours n'ayant ainsi qu'une durée exceptionnelle de huit mois.

---

Annuaire des anciens élèves  
de l'École supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris (1930)

---

<sup>16</sup> Jacques Halphen (1880-1964) : fils d'Eugène (ci-dessus). Marié à la fille du sociologue Émile Durkheim. Ingénieur E.C.P. Chevalier de la Légion d'honneur du 16 décembre 1917 : capitaine territorial commandant la 4e batterie du 103e régiment d'artillerie lourde. Représentant de la C.I.P. au conseil de diverses sociétés : CIP AFN, CIP-Maroc, Péchelbron, Procédés Ganne, Transports rhénans...

BENNERY, Jean (Ch), ESPCI, 1925, chef de laboratoire de la raffinerie de la Compagnie industrielle des pétroles, à Frontignan (Hérault).

BRUNEL, René (Ch), ESPCI, 1921, sous-directeur Compagnie industrielle des Pétroles, à Bassens-Bellerive (Gironde).

CÉDAT, Marius (Ch), ESPCI \*1911, 145, rue de Bécon, à Courbevoie (Seine) : ingénieur à la Compagnie industrielle des pétroles, 54, rue de Londres, Paris.

CHAUVIN, Maurice (Ch), ESPCI, 1929, 11, rue Richard-Lenoir, à Paris (11<sup>e</sup>) ; Ingénieur à la Compagnie industrielle des pétroles à Aubervilliers.

DUCLOS, Pierre (Ch), ESPCI, 1929, ingénieur-chimiste à l'Usine de la Compagnie industrielle des pétroles, 39, quai de France, à Rouen (Seine-Inférieure).

DUMESNY, Paul (Ch), ESPCI, 1886, (Soc. Ing. civils) ; 123, boulevard Saint-Germain à Paris (6<sup>e</sup>) ; directeur du service technique de la Cie industrielle des Pétroles, 54, rue de Londres, à Paris [et de ses filiales de l'Afrique du Nord et du Maroc](#). Tél. : 47-20 ; ex-directeur de l'usine de la Cie industrielle des pétroles à Rouen ; ex-directeur de la Société anonyme pour la stérilisation rapide des bois ; ex-sous-directeur de la raffinerie de pétrole des fils A. Deutsch, à Saint-Loubès (Gironde).

ENTREMONT, François (Ch), ESPCI, 1901, directeur de l'usine de la Compagnie industrielle des pétroles, 39, quai de France, à Rouen (Seine-Inférieure).

GUILLON, Pierre (Ch), ESPCI, 1921, Compagnie industrielle des Pétroles, à Frontignan (Hérault).

GUISELIN Albert (Ch), ESPCI, 1891, (Soc. chim. ind., Soc. ing. civ., Ass. ind. fr., Ass. motocult., Soc. d'écon. polit., Illum. Engine. Soc, Soc. pour l'enc. à l'agric, Inst. of Pelrol. Technologists) , 39, rue de Maubeuge, à Paris (9<sup>e</sup>) ; expert en douane et auprès de l'Office de reconstitution industrielle ; ingénieur-conseil, secrétaire de la Commission internationale du pétrole ; membre du Comité consultatif du pétrole ; du Comité de carbonisation ; du Comité de la tourbe ; du Conseil national économique ; du conseil de l'Association française du froid ; délégué adjoint de la C. T. I., ancien membre du Comité des ingénieurs civils de France ; [ex-ingénieur de la Compagnie industrielle des pétroles](#), de Desmarais frères, de la Stéarinerie et savonnerie de Clichy ; ex-chef adjoint du service technique de guerre du ministère du Commerce.

ISSOIRE, Jean (Ph), ESPCI, 1928, 12, rue Fénelon, à Nîmes (Gard), chef de laboratoire à la Compagnie industrielle des pétroles, à Frontignan.

MADOULÉ, Lucien (Ch), ESPCI, 1887, expert en douane, ingénieur au service technique de la Compagnie industrielle des pétroles, 54, rue de Londres, à Paris (8<sup>e</sup>) ; Tél. : Louvre 47-20 à 47-24 ; ex-sous-directeur de la raffinerie de Frontignan, ex-chimiste du ministère des Finances de Marseille, Rouen et Le Havre.

PASCAL, Jean (Ch), ESPCI, 1929, ingénieur à la Compagnie industrielle des pétroles, à Frontignan (Hérault).

SENTZ, Roger (Ph), ESPCI, 1923, 186, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie (Seine) ; chef de laboratoire à la Compagnie industrielle des pétroles, à Aubervilliers ; ex-chef du

bureau d'études de la section du froid de la S. I. M. A. ; ex-chef de laboratoire de Chimie à la Société Catalex.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 20 mai 1930)  
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1930)

L'assemblée ordinaire de cette société, tenue le 15 mai, sous la présidence de M. [Théodore] Mante, a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1929 accusant un solde bénéficiaire de 10.016.904 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 1.285.894 francs, soit, un disponible de 11.302.798 francs.

Le dividende brut a été fixé à -40 francs, soit net 33 fr. 60 au nominatif et 31 fr. 02 an porteurs, payable à partir du 15 juin.

Il a été porté une somme de 3 millions de francs à la réserve extraordinaire. Le reliquat de 1.400.840 francs a été reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination, en qualité d'administrateur de M. R. W Schers [ou Scheets, en remplacement de M. Tomalin, démissionnaire].

Une assemblée extraordinaire, qui était convoquée pour le même jour, afin de statuer sur la prorogation de la société, a été reportée à une date ultérieure faute du quorum.

---

#### COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES (*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 octobre 1930)

Constitution : le 16 mai 1904, pour 80 ans. Objet : Commerce et raffinage des huiles minérales de pétrole en France et à l'étranger. Capital : 60 millions en 120.000 actions de 500 fr. Dette obligataire au 31 décembre 1929 : 958.000 fr. Répartition : 5 % à la réserve légale ; 5 % d'intérêt aux actions. Sur l'excédent : 12 1/2 % au conseil ; 10 % à la direction ; prélèvements facultatifs pour réserves ou amortissements ; le solde aux actions.

Les actionnaires de la Compagnie industrielle des pétroles se sont réunis en assemblée ordinaire le 15 mai dernier et ont approuvé les comptes au 31 décembre 1929.

L'assemblée extraordinaire du 25 octobre 1929 a décidé que l'exercice social qui courait du 1<sup>er</sup> mai au 3 avril, commencerait le 1<sup>er</sup> janvier pour finir le 31 décembre. L'exercice commencé le 1<sup>er</sup> mai 1929 n'a donc été que de 8 mois.

Durant cette période, le bénéfice net s'est élevé à 10.016.904 fr. contre 13.371.464 fr. pour l'exercice du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 30 avril 1929. Le solde disponible, compte tenu du report antérieur, s'élève à 11.302.159 fr. contre 15.530.118 fr. précédemment.

Nous comparons ci-après les deux dernières répartitions adoptées par l'assemblée :

#### RÉPARTITION

	1928-29	1929
Réserve légale	768.573 24	500.845 41
Intérêt statutaire	3.600.000 00	2.400.000 00



Conseil d'administration	1.375.361 43	889.500 00
À la direction	1.100.289 15	711.000 00
Réserve extraordinaire	5.000.000 00	3.000.000 00
Dividende supplémentaire	2.400.000 00	2.400.000 00
À reporter	1.285.894 33	1.400.794 00
	<u>15.530.118 35</u>	<u>11.302.039 41</u>

Les actions recevront un dividende de 40 fr.

Le rapport du conseil d'administration s'exprime ainsi en ce qui concerne la création d'une nouvelle raffinerie : « Nous nous efforçons de réduire de plus en plus les frais de transport et de manutention par le développement de notre organisation de distribution ; mais cette organisation entraîne forcément des immobilisations nouvelles. D'autre part encore, comme nous vous le disions dans notre précédent rapport, nous attendons l'attribution prochaine d'une autorisation pour la création d'une nouvelle raffinerie moderne. Votre conseil, usant de la faculté que nous laissent vos statuts, a jugé nécessaire et opportun d'assurer, dès maintenant, les ressources nouvelles qui seront nécessaires, par une émission d'obligations de 60 millions, qui s'est effectuée tout récemment avec un plein succès.

« La solution de cette question de raffinerie a d'ailleurs été retardée par l'examen, que le Parlement doit reprendre prochainement, de la question du régime des pétroles à l'occasion de la convention avec la Compagnie française des pétroles ; il nous est cependant impossible de vous donner à cet égard des explications plus complètes et décisives ».

En raison de l'augmentation des affaires, les services du siège social étaient trop à l'étroit et travaillaient dans des conditions défavorables. La Société s'est donc trouvée dans l'obligation d'utiliser la faculté de surélever le corps de bâtiment sur la rue de l'immeuble. Les travaux, commencés au mois d'octobre dernier, ont été poussés activement et la société espère occuper les nouveaux locaux prochainement.

La tendance actuelle, dans la construction des moteurs d'automobile, étant d'utiliser des moteurs à régime élevé, la société a été amenée à envisager la création d'un supercarburant. Elle a lancé sous la marque « Pégase » un produit de cette nature.

Les filiales, la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord, la Compagnie industrielle des Pétroles du Maroc, et la Société Pétroles-Transports continuent à donner satisfaction.

Bien que les frets pétroliers, pendant la majeure partie de l'année 1929, aient été très bas, la Compagnie Mazout-Transports, dans laquelle la société est intéressée, a obtenu pour 1929 des résultats relativement satisfaisants, mais inférieurs à ceux des exercices précédents.

Les deux derniers bilans au 31 décembre se juxtaposent ainsi :

	1927-1928	1 <sup>er</sup> mai-31 déc. 1929
ACTIF		
Caisse	1.636.800 03	2.486.591 45
Banquiers	14.435 152 20	10.420.106 64
Effets à recevoir	13.253.933 35	21.597.112 57
Débiteurs divers	24.101.810 89	36.823.406 40

Cautionn. loyers d'avance	137.740 55	112.305 55
Enregistrement et timbre	1 730.465 96	575.142 04
Participat., portefeuille	19 658.632 42	28.894.000 00
Marchand., fournitures	64.459.512 70	72.796.553 43
Terrains	4.608.221 84	4.699.959 80
Immeubles	1.928.039 12	2.082.941 52
Raffineries, entrepôts	8.250.916 42	8.143.383 57
Matériel, transports	698.182 46	7.645.305 55
Dépôts	6.834.345 09	1.275.063 56
Matériel divers	178.821 75	61.319 85
Appareils de distribution	12.187.331 94	12.902.670 55
Agence bureaux	1 00	1 00
Marques diverses	1 00	1 00
Frais de constitution	1 00	1 00
Frais d'émission	76.640	52.080 00
	<u>174.197.449 72</u>	<u>202 567.945 57</u>
PASSIF		
Capital	60.000.000 00	60.000.000 00
Obligations	958.000 00	958.000 00
Créanciers	14.388.017 28	18.049.362 44
Emballages et rembours.	21.649.322 50	24.723.426 55
Oblig. et coupon à payer	240.574 21	604.416 46
Effets à payer	18.510.244 92	37.844.926 12
Primes d'émission	20.445.280 00	20.445.280 00
Réserve légale	3.081.682 58	3.800.255 83
Réserve extraordinaire	18.500.000 00	18.500.000 00
Fonds d'assurance	5.834.310 06	6.339.479 41
Bénéfices de l'exercice	15.371.464 70	10.016.904 41
Solde reporté	158.653 47	1.285.804 35
	<u>174.107.440 72</u>	<u>202.567.945 57</u>

Il est difficile de comparer les divers chiffres des deux derniers bilans, car ces comptes, nous l'avons fait remarquer précédemment, ne se rapportent pas au même laps de temps.

On peut noter cependant qu'au 31 décembre dernier, l'exigible à court terme de 56 millions environ est couvert par 71 millions de disponible et réalisable.

La Compagnie jouit sur notre marché d'une position financière et commerciale prédominante, malgré la concurrence des entreprises de distribution.

Les larges possibilités de l'affaire lui assurent un remarquable essor, d'autant plus qu'elle bénéficiera des facilités accordées en France aux sociétés de raffinage.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PETROLES  
(*Le Temps*, 31 août 1931)

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 12 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930 et voté un dividende de 40 francs par action, égal au précédent.

Rappelons que l'exercice 1930 (douze mois) s'est soldé par un bénéfice net de 10.837.729 francs contre 10,016,904 francs pour l'exercice 1929, qui n'avait eu qu'une durée exceptionnelle de huit mois.

Compte tenu du report de l'exercice précédent, le solde disponible atteint 12,238,569 francs.

La réserve extraordinaire a été dotée d'une somme de 3.500.000 francs et il a été reporté à nouveau 1.890.118 francs.

Le conseil estime satisfaisants les résultats obtenus si l'on tient compte de la crise violente que subit toute l'industrie du pétrole. Voici, d'ailleurs, comment il expose, dans son rapport, la situation de la société :

« ... Les premiers mois de 1930 avaient, en effet, été normaux, mais une chute rapide des cours de nos produits est survenue dans les marchés de production, et, au 31 décembre, l'essence, par exemple, était cotée au golfe du Mexique avec un écart de plus de 50 % sur les cours du mois d'août. Les prix pratiqués actuellement sont les plus bas que nous ayons vus depuis de nombreuses années.

La loi nous obligeant à maintenir en France un minimum de trois mois de consommation, nous avons dû réévaluer nos stocks au 31 décembre, en tenant compte des prix en forte baisse dont nous vous partons ci-dessus.

La concurrence, malgré la crise, s'est maintenue très active. De nombreux importateurs nouveaux, titulaires de licences de 300 tonnes, ou même de licences plus importantes, ont cherché, par des moyens souvent improvisés, à se créer des débouchés sans tenir compte de leur prix de revient. Les maisons qui, comme la nôtre, ont une organisation couvrant tout le territoire français ont dû lutter contre ces importateurs régionaux en suivant localement leurs errements, et il en est résulté des écarts importants dans les divers prix d'affichage pratiqués, provoquant souvent des réclamations du public, mal renseigné sur les causes de ces inégalités.

Nos efforts se sont surtout portés sur la réduction des frais de toute nature, en développant nos moyens de distribution par pompe, camions-citernes, wagons-citernes et chalands-citernes. Malgré la vive concurrence dont nous venons de vous parler, nous avons pu non seulement maintenir le chiffre de nos ventes, mais suivre la cadence de l'augmentation de la consommation de l'essence et du gazoil en France, accroissement qui a amené le gouvernement à augmenter les licences triennales de 10 % pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1931 au 31 décembre 1931.

La question des raffineries, dont nous vous entretenions dans nos derniers rapports, n'a pu aboutir en 1930. C'est postérieurement à la clôture de l'exercice que la Chambre des députés a voté la convention de la Compagnie française des pétroles. Bien que le Sénat ne se soit pas encore prononcé, le gouvernement a promulgué le 1<sup>er</sup> avril 1931 le décret concernant la création des raffineries, et notre société s'est vu octroyer une licence commune avec la Vacuum Cy, la Société Belpétrole-France et la Compagnie française des huiles Sineo. La part revenant dans cette licence à notre compagnie et à la Société Belpétrole-France est de

Pétrole	18.000 tonnes
Essence	143.000 tonnes
Gazoil	15.000 tonnes

Notre compagnie va créer en conséquence une raffinerie nouvelle d'une capacité pouvant atteindre 150.000 tonnes de produits par an. Nous avons choisi remplacement de Frontignan, où nous possédons déjà un établissement important avec un grand nombre de réservoirs, et une superficie de terrain de 20 hectares. Le matériel, dont la commande a été partiellement passée aux mois d'avril et mai, comportera les perfectionnements les plus modernes. Nous espérons pouvoir mettre cet organisme nouveau en fonctionnement dans le deuxième semestre de 1932.

Désireux d'augmenter la capacité de traitement des raffineries à créer, pour leur permettre d'avoir un rendement plus économique, nous avons pris une participation importante: dans la Société Belpétrole-France, au capital de 30 millions, titulaire d'une licence d'importation de 42.000 tonnes de produits divers. Cette société a demandé alors à se joindre à notre groupement de raffinage, et les décrets dont nous vous avons parlé précédemment ont ratifié cet accord.

Nos filiales, la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord, et la Compagnie industrielle des pétroles au Maroc, la Société Pétroles-Transports, continuent à travailler normalement à notre entière satisfaction. Néanmoins, les effets de la crise mondiale se sont fait sentir pour les deux premières de ces sociétés comme pour nous, et ont diminué les résultats bénéficiaires par la réévaluation en baisse des stocks au 31 décembre 1930. La diminution de dividendes qui en résulte n'affectera cependant les recettes de la C. I. P. que pour l'exercice 1931.

La Société Pétroles-Transports, par l'organisation de ses services, a concouru au développement, de notre réseau de pompes et de pavillons ainsi qu'à celui de nos camions-citernes. Les cours des frets ont subi, pendant l'année 1930 et particulièrement pendant le second semestre, une crise qui a amené à des prix inférieurs à ceux de 1913.

La Société Mazout-Transports, à laquelle nous sommes intéressés, a pu, cependant, maintenir en service ses navires pendant l'année 1930. Nous mentionnons qu'à l'heure actuelle, plus de 700 pétroliers sont désarmés dans le monde. »

Au sujet de dévaluation des stocks, le président, répondant à un actionnaire, a fait la déclaration suivante :

« Les stocks ont été évalués au cours de remplacement au 31 décembre. Cela représente une baisse de 50 % sur les cours du mois d'août. Naturellement, cela a amené un assez fort déchet dans nos résultats. Les neuf premiers mois de notre exploitation se présentaient dans des conditions tout à fait satisfaisantes, mais tout a fondu, au moins en grande partie. Pour apprécier nos résultats, il faut tenir compte du concours que nous donnent au point de vue financier les résultats de nos filiales, qui sont inclus dans nos produits. Si nous n'avions pas eu les filiales, vous n'auriez pas eu certainement les résultats que nous vous présentons. Aussi bien la Compagnie de navigation que [les sociétés importatrices de pétroles en Algérie](#) nous ont donné des résultats qui sont entrés dans ceux que nous vous avons indiqués tout à l'heure. »

---

1931. — Vacuum Oil française [future *Mobil*] et la Compagnie industrielle des pétrole créent une nouvelle compagnie, la Société des raffineries de la Vacuum Oil : la raffinerie de Frontignan est modernisée et on construit une nouvelle usine à Gravenchon.

---

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PETROLES  
(*Les Documents politiques*, septembre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 juin sous la présidence de M. Théodore Mante a approuvé les comptes de l'exercice 1931, faisant ressortir un solde déficitaire de

13.665.807 francs. Compte tenu du report bénéficiaire de 1930, la perte ressort finalement à 11.775.688 francs.

L'assemblée a réélu MM. Gustave Gravier, Démétrius Zafiropulo et Frank H. Henry, administrateurs sortants.

---

NÉCROLOGIE  
(*L'Ouest-Éclair*, 15 mars 1933)

On annonce la mort, à Paris, en son domicile, 63, avenue Kléber, de M. Pierre Lefèvre-Vacquerie, ancien directeur du *Rappel* [et] du *XIX<sup>e</sup> Siècle*, vice-président de la Compagnie industrielle des pétroles.

---

PATRIOTISME CAPITALISTE  
par Paul FAURE  
(*Le Populaire*, 21 mai 1933)

.....  
Il est inouï et d'une incroyable indécence de trouver le mot de nation et de patrie sous la plume des journalistes du capitalisme, alors que tout le système capitaliste repose sur l'exploitation la plus cyniquement cosmopolite de toutes les richesses du monde.

.....  
Pour que vous n'en doutiez pas, je vous invite à faire un tour dans les conseils d'administration des principales sociétés capitalistes. Je n'y ai pas mes entrées, mais nous regarderons, si vous le voulez bien, par le trou de la serrure.

.....  
La Cie industrielle des pétroles : des Français accolés à des Zafiropulo Démétrius et à des Zarifi Théodore.

---

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(*Documents politiques*, décembre 1933)

L'assemblée générale du 23 juin, présidée par M. L[ouis] Mante, a approuvé les comptes de l'exercice 1932, se traduisant par une perte de 12.263.162 fr. 66, qui s'ajoute à celle de l'exercice 1931, de 11.775.688 fr. 89. La perte totale, soit 24.038.581 fr. 55, a été éteinte par imputation sur la réserve extraordinaire, ramenée de 25 millions à 961.148 fr. 45.

L'assemblée a ratifié les nominations comme administrateurs de MM. Tomalin et Guéret-Bollemare, et renouvelé le mandat de MM. V. Barbaudy, Louis Mante et B. F. Sheets.

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue ensuite a décidé la prorogation de la société pour une période de 99 ans.

---

Compagnie industrielle des pétroles  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 mai 1934)

Acceptation provisoire de l'apport-fusion de la Société Belpétrole-France, moyennant attribution à cette dernière de 20 actions de 500 fr. à créer, plus une soulte de 250 fr. Vote de l'augmentation du capital à 150 millions de fr. et, ultérieurement, jusqu'à 300 millions.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, juin 1934)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 15 juin. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1933. Le bénéfice, s'élevant à 3.415.898 fr., a été reporté à nouveau, la perte de 1932, soit 12.263.162 fr. ainsi que le report débiteur précédent ayant été amortis l'an dernier par prélèvement sur la réserve extraordinaire.

Le mandat d'administrateur de M. Théodore Mante a été renouvelé.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a ratifié l'apport-fusion avec la Société Belpétrole France. L'augmentation du capital de 60 à 150 millions a été rendue définitive, ainsi que les modifications statutaires votées par l'assemblée du 11 mai 1934.

---

Valon (Pierre Jean François Arthur de):  
Gendre de Louis Mante.  
Officier de la Légion d'honneur du 27 décembre 1934 : chef de bataillon d'infanterie au centre de mobilisation de chars n° 510 (réserve).  
Inspecteur général de la Cie industrielle des pétroles.

---

Marcel Amphoux  
Une nouvelle industrie française : le raffinage du pétrole  
(*Annales de Géographie*, 1935, t. 44, n° 251. pp. 509-533)

[523] Compagnie industrielle des pétroles (C.I.P.). — Quittons maintenant l'étang de Berre, en suivant le golfe du Lion. A Frontignan, à quelques kilomètres de Sète, se trouve la raffinerie de la C.I.P., filiale de la Vacuum-Oil. La construction de cette usine, achevée à la fin de 1933, fait de Sète un port d'hydrocarbures assez important.

Jusqu'à présent le pétrole a été débarqué dans un petit bassin spécial, ouvert sur l'avant-port et relié par pipe-line à Frontignan. La question se pose de savoir s'il faut agrandir ce bassin ou en transférer les installations dans l'étang de Thau ; cette dernière solution prévaudra sans doute, parce qu'on a déjà approfondi le canal de jonction du port de Sète avec l'étang et creusé dans celui-ci un chenal qui assure aux navires un mouillage minimum de 7 m. 30 ; déjà plusieurs industries sont installées sur les rives de l'étang de Thau, qui devient une annexe industrielle du port de Sète. La raffinerie de Frontignan traite pour l'instant 200 000 t. par an de bruts améri- [524] cains et irakiens ; elle ne pratique que la première distillation et le cracking. Ses produits sont écoulés par les services de distribution de la C. I. P.

---

Compagnie industrielle des pétroles.  
(*L'Économiste parlementaire*, 31 janvier 1935)

Réunis le 21 juin en assemblée ordinaire, les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui font apparaître une perte de 7.672.967 francs, ramenée à 4.427.868 francs par application du report bénéficiaire des exercices antérieurs. Ce déficit a été reporté à nouveau.

*Quitus* a été donné de sa gestion à M. G. Gravier, administrateur démissionnaire. Le mandat de M. Jacques Halphen a été renouvelé.

À noter au bilan à fin 1934, par rapport au précédent, une augmentation sensible des disponibilités immédiates à 35.196.610 francs contre 25.987.255 francs et une réduction notable des exigibilités à 145.923.246 francs contre 224.554.400 francs ainsi que de la dette obligataire à 52.711.000 francs contre 56.037.000 francs.

Les stocks ont été comprimés à 77.880.078 francs contre 86.300.238 francs.

La société a donc plutôt amélioré sa situation en dépit des circonstances difficiles qu'elle a traversées.

---

*Annuaire industriel*, 1938 :

PÉTROLES (Cie industrielle des), 54, r. de Londres, Paris, 8<sup>e</sup>. T. Central 74-18 et 74-28, Louvre 53-26. Ad. t. Luxoil-Paris. Soc. an. cap. 60.000.000 fr. Raffineries : Rouen, Frontignan.

Pétrole. Essence et huiles. (4-10253).

---

#### CIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES

(*Journal des combattants et combattants du Maroc*, avril 1938)

Depuis qu'en 1904, la Compagnie reprit la suite des affaires de la Société industrielle française des pétroles, ses efforts se sont orientés vers le développement du matériel et des moyens d'action.

Ses installations de stockage représentent une capacité de 35.000 m<sup>3</sup> à Rouen ; 12.000 m<sup>3</sup> à Sète ; 10.800 m<sup>3</sup> à Frontignan ; 5.700 m<sup>3</sup> à St-Pol-sur-Mer ; 3.500 m<sup>3</sup> à Aubervilliers ; 500 m<sup>3</sup> à Villeurbane ; 4.600 m<sup>3</sup> à Sens.

Elle a un centre à Strasbourg et de nombreux distributeurs automatiques dans les départements.

La C. I. P. possède des participations dans [l'Algérienne des Pétroles de Tliouanet](#), la Steaua Française (dont on connaît l'activité récente au Maroc), le Dépôt de Pétrole de Cherbourg, la Commerciale des Pétroles, la Compagnie des Transports Rhénans, la Compagnie française des pétroles.

Elle a créé deux filiales en Afrique du Nord : [la Cie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord](#) et [la Compagnie industrielle des pétroles au Maroc](#).

Pour ses transports maritimes, elle dispose d'une troisième filiale, « Mazout-Transports ».

L'assemblée du 5 avril 1938 a affecté à l'amortissement des pertes antérieures le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 21.427.478 francs. Les pertes reportées sont ainsi ramenées à 19.091.041 francs. La société espère les combler par les produits de l'exercice en cours. Toutes choses étant égales, les actionnaires peuvent espérer un dividende pour 1940. Nous le souhaitons.

---

OBSÈQUES

Louis Mante

(*Le Figaro*, 29 avril 1939)

Nous apprenons la mort de M. Louis Mante, pieusement décédé, au château de Valmante, le 23 avril. Les obsèques ont été célébrées, en l'église de Sainte-Marguerite (Bouches-du-Rhône), sa paroisse, au milieu d'une assistance tout particulièrement émue. Le deuil était conduit par M. Gérard Mante, son fils ; M. Théodore Mante, son frère ; M. Jean Rostand et le comte Jean de Valon, ses gendres ; du côté des dames, par Mme Louis Mante, née Juliette Eugène-Rostand, sa veuve ; Mme Jean Rostand, la comtesse Jean de Valon, Mlle Odette Mante, ses filles, et Mme Gérard Mante, sa belle-fille. Selon la volonté du défunt, l'Inhumation a eu lieu à Paris, au cimetière de Pasay, dans la sépulture de famille, en présence de ses seuls proches, de S. Exc. M. Pierre de Margerie, ambassadeur de France, et de son neveu, M. Roland de Margerie, conseiller de l'ambassade de France à Londres. Le défunt était chevalier de la Légion d'honneur.

---

DÉCÈS  
Théodore Mante  
(*Le Jour*, 27 mars 1941)

On apprend que M. Théodore Mante est décédé après une courte maladie, au château de Valmante chez sa belle-sœur, Madame Louis Mante-Rostand.

Le défunt, qui avait été président de la Cie de Navigation mixte, de la Cie industrielle des Pétroles et des anciens établissements MANTE et Cie, administrateur de l'Entreprise maritime et commerciale, de la Société marseillaise du sulfure de carbone et de nombreuses sociétés, était officier de la Légion d'honneur.

Il était l'oncle de Monsieur et Madame Gérard Mante, de Monsieur et Madame Jean Rostand, du comte et de la comtesse Jean de Valon.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le lundi 24 mars, en l'église de Sainte-Marguerite (Bouches-du-Rhône).

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Marseille, dans un caveau provisoire.

---

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES PÉTROLES  
(*Le Journal*, 7 décembre 1942)

Réunis en assemblée ordinaire le 27 novembre, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1941 et décidé de reporter à nouveau le solde débiteur total de 34.850.333 francs.

Pour 1941, ce compte se solde par une perte de 1.910.817. francs contre un bénéfice de 12.861.751 francs.

---

1949 : Fusion de la Compagnie industrielle des pétroles et de la Vacuum française sous le nom de Socony-Vacuum française.

---

1954. — Mobil Oil rachète Mazout-Transports.

---